

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G
CP/doc. 4282/08
19 mars 2008
Original: espagnol

RAPPORT ANNUEL DE LA
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (CITEL)
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ce document est diffusé aux missions permanentes
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

RAPPORT ANNUEL 2007

COMMISSION INTERAMERICAINE DES
TELECOMMUNICATIONS
CITEL



TABLE DES MATIÈRES

Note de synthèse

1.	INTRODUCTION.....	2
2.	ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEL	2
2.1	OBJECTIFS ET FONCTIONS DE LA CITEL	2
2.2	MEMBRES ET PARTICIPANTS.....	4
2.3	STRUCTURE DE LA CITEL	4
3.	ACTIVITÉS DE LA CITEL	5
3.1	COMITE DIRECTEUR PERMANENT (COM/CITEL)	5
3.2	COMITE DE COORDINATION DE LA CITEL.....	
3.3	COMITE CONSULTATIF PERMANENT I: TELECOMMUNICATIONS.....	
3.4	COMITE CONSULTATIF PERMANENT II: RADIOCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS RADIODIFFUSION	
	Radiodiffusion.....	13
4.	SOMMET DES AMERIQUES	17
5.	ACTIVITES DU SECRETARIAT.....	17
5.1	AMELIORATION DES PROCEDURES DE LA CITEL.....	18
5.2	REPRESENTATION DE LA CITEL DANS D'AUTRES FORUMS	19
6.	INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITEL	20
7.	RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX	20
8.	STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL	23
8.1	CONVENTION DE LIMA.....	23
8.2	CONVENTION INTERAMERICAINE SUR UN PERMIS INTERNATIONAL D'OPERATEURS RADIO AMATEUR (PIRA)	23
8.3	PROTOCOLE D'AMENDEMENT A LA CONVENTION INTERAMERICAINE SUR UN PERMIS INTERNATIONAL D'OPERATEURS RADIO AMATEUR (PIRA)	23
9.	ACTIVITES DE FORMATION MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL/OEA	23
10.	BUDGET DE LA CITEL.....	23
10.1	BUDGET ET EXECUTION POUR 2007	23
10.2	BUDGET POUR 2008	23
10.3	BOURSES	23
10.4	FONDS EXTERIEURS.....	23
11.	CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2008	23
12.	RÉSOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA	23
ANNEXES		23
A.	MEMBRES ASSOCIES.....	23
B.	LISTE DES REUNIONS TENUES EN 2007 AVEC INDICATION DU NUMERO DU RAPPORT FINAL. RESULTATS QUANTIFIABLES DE LA CITEL POUR 2007	43
C.	TITRES DES RESOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DECISIONS APPROUVEES EN 2007.	23

NOTE DE SYNTHÈSE

L'innovation technologique, la numérisation et la convergence des technologies et des services de télécommunications, de radiodiffusion et informatiques ont sensiblement modifié les modalités de l'accès des êtres humains au savoir et des communications entre eux. On reconnaît désormais l'importance des télécommunications, notamment des technologies de l'information et de la communication (TIC), pour le développement économique et social de tous les pays et pour l'universalisation, la durabilité, la généralisation de l'information et l'accessibilité à celle-ci. Cependant, malgré la croissance et l'expansion notables des services de télécommunications enregistrées dans la région des Amériques, y compris des TIC, les disparités persistent et la réduction de la fracture numérique demeure une priorité.

Dans ce contexte, l'un des défis qui ne cesse de se poser pour la CITELE est de pouvoir continuer à faciliter et à promouvoir le développement harmonieux et intégré des télécommunications, notamment des technologies de l'information et de la communication dans les Amériques en coordonnant les efforts que déploient les États membres et le secteur privé pour la réalisation de ces objectifs et pour le bienfait de la société.

L'année 2007 a été pour la CITELE une année riche en excellents résultats, parmi lesquels nous distinguons en particulier la présentation de 468 propositions américaines à la Conférence mondiale des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications, l'augmentation d'environ 26% du nombre des bourses utilisées pour des cours du programme de télécommunications de la CITELE, l'approbation de recommandations diverses concernant la coordination de normes adéquates visant à garantir l'interopérabilité et l'introduction en temps voulu de technologies avancées, en particulier de normes de protection de l'infrastructure critique, d'harmonisation du spectre, relatives à des questions de réglementation, à des problèmes liés à la convergence des télécommunications et aux aspects économiques des télécommunications et l'organisation de séminaires et ateliers divers sur des thèmes prioritaires pour les pays.

À l'avenir, la CITELE poursuivra ses activités pour conscientiser davantage le public à son mandat, à sa mission, à ses travaux, ainsi que pour améliorer l'accès à l'information sur les thèmes prioritaires des États membres. Il convient de noter qu'en vertu des mandats qui ont été conférés à la CITELE, le montant des ressources qu'elle reçoit du Fonds ordinaire n'est pas suffisant pour défrayer les coûts minimums du Secrétariat et, partant, les fonds spécifiques destinés exclusivement, en application du Règlement, aux Comités consultatifs permanents ont été utilisés pour couvrir ces coûts.

1. INTRODUCTION

Le présent Rapport annuel est publié en application des dispositions de l'alinéa *f* de l'article 90 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA) et de l'article 17 du Statut de la CITEI. Le contenu de ce dernier est conforme aux directives énoncées par l'Assemblée générale de l'OEA aux termes de sa résolution AG/RES.1452 (XXVII-O/97) pour l'établissement de rapports annuels d'activités des organes, organismes et entités de l'Organisation.

Le présent rapport couvre la période allant de janvier à décembre 2006.

2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEI

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITEI) est une entité de l'Organisation des États Américains qui a été établie par l'Assemblée générale au moyen de sa résolution AG/RES.1224 (XXIII-O/93), conformément aux dispositions de l'article 52 de la Charte de l'Organisation. La CITEI détient une autonomie technique pour remplir ses fonctions, dans la limite autorisée par la Charte de l'Organisation, son Statut et les mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale de l'Organisation.

2.1 Objectifs et fonctions de la CITEI

Objectifs

- a. Faciliter et promouvoir, par tous les moyens à sa portée, le développement continu des télécommunications, y compris les technologies de l'information et de la communication, dans le Continent.
- b. Promouvoir et favoriser l'existence de télécommunications adéquates, y compris les technologies de l'information et de la communication, qui contribuent au processus de développement dans la région.
- c. Organiser et parrainer la tenue périodique de réunions de techniciens et d'experts chargés d'étudier la planification, le financement, la construction, le fonctionnement, la normalisation, l'assistance technique, l'entretien et d'autres thèmes liés à l'utilisation et au fonctionnement des télécommunications dans le Continent américain.
- d. Promouvoir l'uniformisation des critères et normes techniques pour le fonctionnement des systèmes afin de tirer le meilleur parti des installations disponibles pour chaque pays et pour la région en général dans le cadre de la normalisation mondiale de l'Union internationale des télécommunications (UIT).
- e. Promouvoir et étudier l'assistance technique, conformément à ce qui a été convenu avec les gouvernements des pays respectifs.

- f. Promouvoir le perfectionnement et l'harmonisation des procédures administratives, financières et opérationnelles pour la planification, l'installation, l'amélioration, l'entretien et le fonctionnement des réseaux de télécommunications des États membres de la CITELE, dans le cadre des recommandations de l'UIT.
- g. Recommander la réalisation d'études et promouvoir l'adoption d'accords officiels entre les gouvernements des États membres de l'Organisation relatifs à la planification, à l'installation, à l'entretien et au fonctionnement des systèmes de télécommunications dans le Continent.

Fonctions

- a. Encourager ou entreprendre des études qui permettent le développement ordonné des réseaux de télécommunications, à l'aide des systèmes les plus adéquats et efficaces dont on dispose.
- b. Maintenir des relations permanentes avec les divers organismes internationaux, gouvernementaux ou non, liés aux télécommunications, et promouvoir la coordination de leurs activités avec les États membres de l'Organisation.
- c. Solliciter la coopération des organisations gouvernementales internationales ou régionales, en particulier de l'UIT, de l'Union des télécommunications des Caraïbes et des entités internationales de télécommunications qui servent d'organes consultatifs des Nations Unies ou maintiennent des relations de coopération avec l'Organisation.
- d. Recueillir et diffuser parmi les États membres de la CITELE l'information nécessaire à la réalisation de ses objectifs, ainsi que toutes les autres informations qui présentent un intérêt.
- e. Agir comme organe consultatif principal de l'Organisation sur toutes les questions liées aux télécommunications dans le Continent américain.
- f. Étudier les aspects réglementaires des télécommunications.
- g. Examiner les aspects juridiques des télécommunications liés aux transmissions directes par satellite, dans le but d'élaborer des projets de conventions ou d'accords interaméricains en la matière et de formuler une position commune que les États membres de la CITELE adopteront face aux organismes internationaux pertinents.
- h. Élaborer des études sur l'harmonisation des politiques des télécommunications.
- i. Formuler des recommandations dans le domaine des télécommunications à l'intention des gouvernements des États membres de la CITELE, compte tenu des recommandations adressées par l'UIT.
- j. Préparer et coordonner les recherches se rapportant au secteur des télécommunications et de l'électronique.
- k. Examiner tout autre thème relatif à la coopération interaméricaine dans le domaine des télécommunications sur la demande de l'Assemblée générale ou les conseils de l'Organisation.

2.2 Membres et participants

Ont qualité de membre de la CITELE tous les États membres de l'Organisation.

Les organisations et entités indiquées ci-dessous sont habilitées à participer à titre d'observateurs.

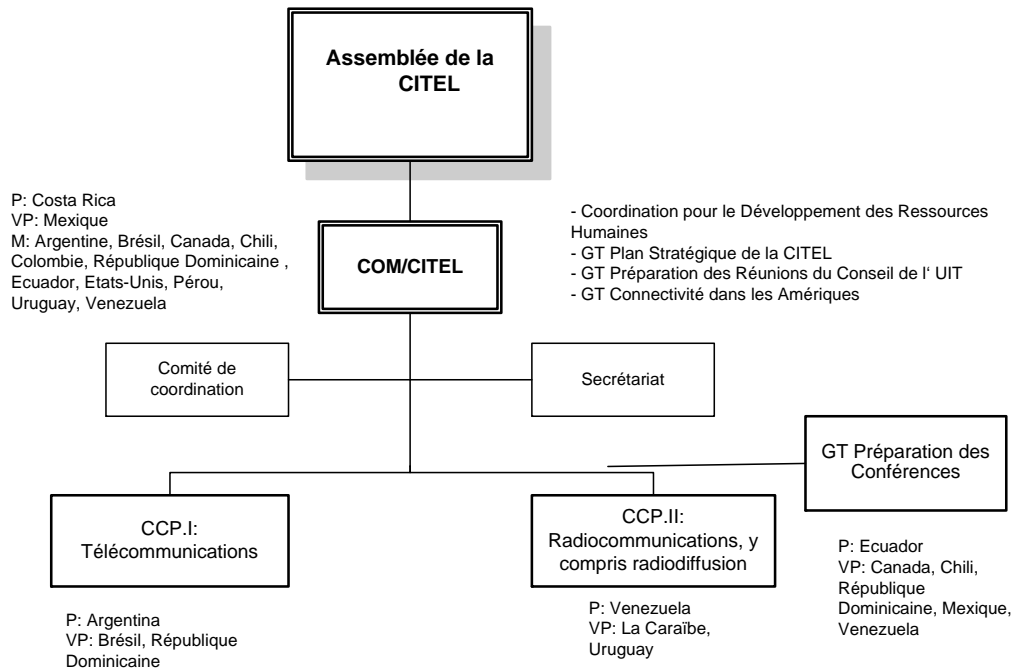
- Les Observateurs permanents de l'OEA et, sous réserve de l'approbation du COM/CITEL, les États américains qui ne sont pas membres de l'Organisation et ont demandé de participer à la réunion;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITEL, les États non américains qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses organismes spécialisés et ont demandé de participer à la réunion;
- Les organismes interaméricains spécialisés et les entités de l'Organisation ainsi que les organismes intergouvernementaux régionaux du Continent américain;
- L'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés;
- Les organismes internationaux et nationaux qui sont parties à des accords ou des ententes portant création de relations de coopération avec l'Organisation, ses organes, organismes ou entités, lorsque ces accords ou ententes prévoient la participation d'observateurs;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITEL, les organisations et organismes internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux qui mènent des activités de télécommunications dans la Région et ont demandé de participer à la réunion.

Le Statut de la CITELE autorise également la participation, à titre de membre associé des comités consultatifs permanents, de toute entité, organisation ou institution liée au secteur des télécommunications, dotée de la personnalité juridique, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITELE. A partir de janvier 2004, les Membres associés versent une cotisation annuelle minimale de EU\$2 500 (CITEL/RES.40 (III-02)) pour chaque Comité consultatif permanent auquel ils participent. Les Membres associés peuvent participer pleinement à toutes les activités du Comité consultatif dont ils sont Membres associés, avec voix consultative mais sans droit de vote, présenter des documents techniques et recevoir des documents du Comité en question ainsi que de ses groupes de travail et de ses groupes *ad hoc*. Au 31 décembre 2006, la CITELE comptait 116 Membres associés. Une liste complète des Membres associés constitue l'Annexe A.

2.3 Structure de la CITELE

La structure actuelle de la CITELE est la suivante:

- Assemblée de la CITELE
- Comité directeur permanent (COM/CITEL)
- Comité de coordination
- Comités consultatifs permanents (CCP)
- Comité consultatif permanent I: Télécommunications (CCP.I)
- Comité consultatif permanent II: Radiocommunications, y compris radiodiffusion (CCP.II)
- Groupe de travail préparatoire au niveau régional des conférences et réunions mondiales
- Secrétariat



Il convient de signaler que le Comité de coordination se réunit en général une fois par an et appuie la tâche d'administration et de planification stratégique de la Commission. Les Comités consultatifs permanents (CCP) fournissent des services consultatifs sur des questions qui relèvent de leur sphère de compétence respective. Les CCP établissent, selon les besoins, des groupes de travail et des groupes de travail *ad hoc* pour analyser des questions d'intérêt particulier. À l'heure actuelle, il existe 13 groupes de travail qui couvrent divers aspects des télécommunications et des radiocommunications et qui, à leur tour, ont 29 groupes rapporteurs ou sous-groupes chargés de thèmes prioritaires pour la région. Cette structure est en vigueur depuis la IV^e Assemblée de la CITELE qui a eu lieu du 20 au 23 février 2006 à San José au Costa Rica.

3. ACTIVITÉS DE LA CITELE

La liste des réunions tenues en 2007 figure à l'Annexe B, avec indication dans chaque cas du numéro du Rapport final correspondant. Y est également présentée une liste des résultats quantifiables de la CITELE pour 2007.

3.1 Comité directeur permanent (COM/CITEL)

Membres du bureau

Président: M. Pedro Pablo Quirós Cortés (Costa Rica)
Président suppléant: M. Claudio Bermúdez Aquart (Costa Rica)
Vice-présidence: M. Carlos A. Merchán Escalante (Mexique)

Le [Comité directeur permanent](#) est l'organe exécutif de la CITELE et se réunit généralement une fois par an. Sa **XIX^e Réunion** a eu lieu à San José (Costa Rica) du 4 au 7 décembre 2007. Les mandats

reçus par la CITEL et les activités à mener pour les exécuter y ont été analysés de façon détaillée. Le montant des ressources qu'elle reçoit du Fonds ordinaire n'est pas suffisant pour défrayer les coûts minimums du Secrétariat et, partant, les fonds spécifiques destinés exclusivement, selon le Règlement, aux Comités consultatifs permanents ont été utilisés pour couvrir ces coûts. Dans ces conditions, le Président du COM/CITEL, avec l'aide du Gouvernement du Costa Rica, a fait des démarches auprès du Secrétaire général de l'OEA et des autres autorités pertinentes de l'OEA pour l'affectation et la disponibilité de fonds supplémentaires provenant du Fonds ordinaire afin de permettre à la CITEL de fonctionner en 2008 et 2009 conformément au Plan des opérations approuvé par le COM/CITEL et de financer de nouvelles activités de la CITEL.

Activités principales en cours et nouvelles initiatives:

- Préparation, au niveau régional, des conférences et réunions mondiales

Le COM/CITEL a commencé à étudier la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT (CMDT) et de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP) qui auront lieu en 2010.

- Préparation des Réunions du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT)

Le Comité a fait part des accords conclus pendant la XXe Réunion de ce groupe au cours de la réunion du Conseil de l'UIT (Genève, Suisse, 4-14 septembre 2007) afin de déterminer les questions d'intérêt pour les Administrations membres du COM/CITEL en prévision de la prochaine réunion du Conseil en 2008. Parmi les thèmes examinés, il convient de noter: le Rapport de gestion financière de l'UIT correspondant à l'exercice 2006, la création d'un Groupe du Conseil pour la gestion et le budget (GGP), les comptes des activités relatives à UIT TELECOM Americas 2005, le budget biennal de l'Union pour 2008-2009, les plans des opérations de l'UIT 2008-2011, le Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC), la modification du mandat du Groupe du Conseil sur le Règlement financier et des questions connexes de gestion financière et la fonction de l'UIT dans la mise en pratique des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, Initiative Connecter le monde.

- Développement des ressources humaines

En 2007, conformément aux dispositions de la résolution COM/CITEL RES. 204 (XVIII-06), des bourses d'étude ont été attribuées pour 26 cours: 17 cours d'enseignement à distance et 9 cours présentiels. Ces cours ont été sélectionnés par la CITEL compte tenu des priorités établies pour les besoins de formation des pays de la région. Au total, 307 bourses d'étude ont été attribuées à 27 pays, ce qui représente une augmentation de 26% par rapport à 2006.

À noter que dans de nombreuses cas la CITEL n'a pu attribuer le nombre des bourses qui étaient initialement autorisées parce qu'elle n'a pas reçu un nombre suffisant de demandes de bourses, en particulier pour les cours d'enseignement à distance en raison des multiples démarches qui s'imposent et du faible montant de la bourse octroyée. C'est la CITEL qui fait l'évaluation des matériels pour garantir la qualité des cours. Pendant cette réunion, l'Institut technologique des Amériques (ITLA) de la République Dominicaine et le Centre de formation de technologie avancée d'Argentine ont été approuvés en tant que Centres régionaux de formation de la CITEL. De même, le

programme préliminaire des cours qui bénéficieraient en premier des bourses de la CITEL et les conditions de travail concernant la formation pour 2008 ont été approuvés. Pour de plus amples renseignements, voir la section 9 du présent rapport.

- **Plan des opérations pour 2008**

Le Comité directeur permanent a approuvé le projet de programme-budget de la CITEL et le calendrier des réunions pour 2008 qui figurent de façon détaillée aux sections 10 et 11 respectivement. On observe que pour pouvoir mettre en oeuvre son programme d'activité, la CITEL a besoin d'un montant de ressources supplémentaires équivalant à EU\$157 898.

- **Plan stratégique de la CITEL**

En vertu de la décision COM/CITEL DEC.55 (XVIII-06), le COM/CITEL a entrepris de conduire une étude en vue de l'utilisation des indicateurs fondamentaux d'efficacité (IFE) pour évaluer la relation entre les objectifs, les mandats, les buts et les résultats des activités de la CITEL. Au cours de cette réunion, le Groupe qui étudie ce thème a dressé une liste des indicateurs d'activité en ayant comme objectif de systématiser certains des résultats des travaux de la CITEL. Cette information sera présentée à chacune des réunions des Commissions.

- **Connectivité dans les Amériques**

Le Comité a fait part de l'exécution des projets sur le thème Appui à l'élimination de la fracture numérique et au développement de la société de l'information qui se rapporte notamment aux thèmes suivants: infrastructure, réseaux d'accès; interconnexion NAP et appropriation des TIC qui comprend l'alphabétisation et l'élaboration de contenus locaux.

Par ailleurs, il a présenté un modèle de gestion de projets de connectivité qui comprend notamment:

- Un formulaire pour la présentation des projets de connectivité et un Manuel d'élaboration de projets de connectivité;
- Une liste des sources de financement;
- Un formulaire d'évaluation des impacts escomptés.

3.2 Comité de coordination de la CITEL

Le Comité de coordination est formé du Président et du Vice-président du COM/CITEL et des Présidents des Comités consultatifs permanents (CCP). La **XII^e Réunion** du Comité de coordination a eu lieu les 22 et 23 août 2007 à San José, au Costa Rica.

Cette réunion a traité notamment des thèmes suivants:

- La révision du programme d'activité de la CITEL de 2007 et de la situation des membres associés, ainsi que l'examen du budget pour les prochaines années.
- L'analyse des travaux sur les rayonnements électromagnétiques non ionisants.
- L'état des programmes de bourses de 2007.
- Les progrès réalisés dans l'exécution des projets pilotes visant à réduire la fracture numérique.

- Le plan de travail pour la préparation du rapport sur la situation relative aux technologies et à la connectivité dans les Amériques.

Dans le cadre de cette réunion, le Forum de la CITELE “Convergence: transition des réseaux et des services classiques dans les Amériques” a été organisé à San José, au Costa Rica le 21 août 2007 en vue d’offrir un espace de discussion dans lequel les membres de la CITELE ont analysé des idées de nature à créer un cadre dynamique et à utiliser la convergence en tant qu’instrument de croissance des éventuels services, de l’accès et, partant, du marché, ainsi qu’à tirer profit des synergies des différents groupes qui s’efforcent de relever les défis de ce secteur. Cette rencontre a permis d’obtenir des éléments propres à mesurer les progrès en cours et de connaître les enjeux qui s’annoncent pour impulser l’innovation et la créativité par une meilleure utilisation des ressources disponibles et avec le souci d’éviter le double emploi des activités.

Il convient de noter en particulier que compte tenu de l’objectif d’aider les pays à tirer parti des possibilités offertes par la Société du savoir et, conformément aux principes émanés du Sommet mondial sur la société de l’information, des Sommets des Amériques, des mandats de l’OEA et des Objectifs du Millénaire, un accord de coopération à l’exécution du Projet régional “Appui à l’élimination de la fracture numérique et au développement de la société de l’information” a été signé à cette occasion entre la CITELE et l’Union internationale des télécommunications (UIT).

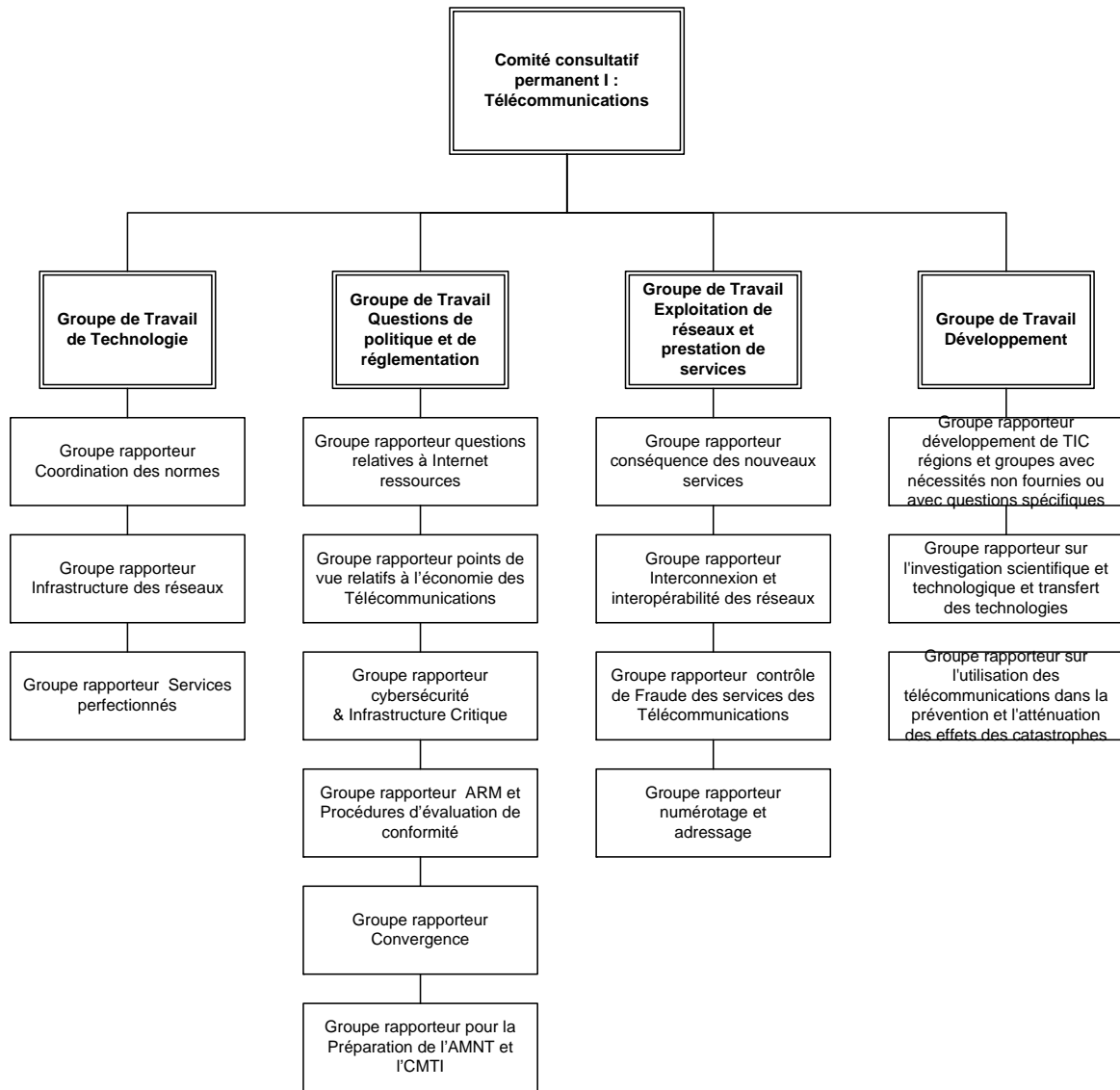
3.3 Comité consultatif permanent I: Télécommunications

Bureau:

Président:	M. Carlos Lisandro Salas (Argentine)
Président suppléant:	M. Sergio Scarabino (Argentine)
Vice-président:	M. Jose Gonçalves Neto (Brésil)
Vice-président:	M. José Alfredo Rizek (République Dominicaine)

Le [Comité consultatif permanent I](#) fait fonction de prestataire de services conseils en télécommunications pour la CITELE dans les domaines de la coordination des normes relatives aux réseaux et services de télécommunications, afin d’obtenir l’interfonctionnement de ces réseaux et services dans la région, des nouvelles questions de politique et de réglementation et des problèmes économiques soulevés par l’évolution rapide des télécommunications, ainsi que des initiatives concernant l’adoption de technologies et de services, tels que, entre autres, la technologie ARM, les méthodes d’évaluation de la conformité et les questions tarifaires.

Il a tenu deux réunions en 2007: sa **X^e Réunion** du 20 au 23 mars 2007 à Buenos Aires en Argentine et sa **XI^e Reunión** du 25 au 28 septembre 2007 à Mendoza en Argentine.



Activités principales en cours et nouvelles initiatives:

- Technologie

En ce qui concerne la technologie, le Comité s'attachera principalement à réviser les normes actuellement en place à l'appui des réseaux de la prochaine génération (NGN) et des systèmes classiques et il examinera l'infrastructure des réseaux nécessaires pour pouvoir contribuer à la prestation de services personnalisés qui soient sûrs et de haut rendement (voix, données et multimédia) aux utilisateurs finals – indépendamment de l'heure et du lieu. Il formulera les recommandations spécifiques qui permettent le mieux de répondre aux besoins présents et futurs des réseaux de la région. À noter l'importance que revêt l'étude des normes nécessaires à un passage en douceur aux réseaux de la prochaine génération, des infrastructures destinées à soutenir la prestation de services personnalisés, des questions relatives à la convergence des réseaux existants de manière à

maintenir l'interopérabilité dans toute la Région et des études sur la production de services de la prochaine génération.

En particulier, les normes à l'étude en 2007 ont porté notamment sur les thèmes suivants:

- La création de dossiers techniques sur les aspects de la technologie des communications par lignes électriques (PLC). Cette technologie consiste à utiliser les lignes de distribution d'électricité pour la transmission de l'information.

- L'appui au projet de norme RFC 3761 de l'IETF (*Internet Engineering Task Force*), "L'application E.164 (ENUM) pour les systèmes de découverte par délégation dynamique (DDDS) d'identificateurs de ressources uniformes (URI)". Le protocole ENUM mis au point par l'IETF relie la téléphonie classique et les réseaux IP de la prochaine génération et fournit un cadre critique de correspondance et de traitement des différentes adresses de réseau. ENUM établit une correspondance entre les numéros de téléphone E.164 – qui est l'adresse de base et d'usage le plus commun – dans un Identificateur de ressources uniformes qui pourra être utilisé dans de nombreux dispositifs et applications IP (voix, télécopie, téléphonie mobile, courrier électronique, messagerie de texte, services fondés sur le lieu et Internet)

- **Questions de politique et de réglementation**

Il s'agit d'un thème qui suscite un grand intérêt en raison de l'évolution du secteur des télécommunications. En particulier, des études sont en cours de préparation dans les domaines suivants: politiques des pouvoirs publics et expérience acquise dans la gestion des ccTLD et des blocs d'adresses IP, aspects économiques et principes s'appliquant aux tarifs des services de télécommunications, y compris un examen de la nécessité de créer des mécanismes d'encaissement et de comptabilité, nouveaux ou adaptés, pour la prestation de services dans la Région, aspects sécuritaires liés au développement des réseaux de communication, évaluation de la conformité de l'équipement de télécommunications et Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) et études de convergence du point de vue de la réglementation et des politiques de télécommunications.

À noter aussi que les activités préparatoires au niveau régional de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications et de la Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI) de l'UIT seront coordonnées au sein de ce groupe.

Il convient de mentionner en particulier pour 2007 les activités suivantes:

- La création d'un dossier technique sur la protection de l'infrastructure critique des télécommunications aux fins de la mise en commun des stratégies, pratiques optimales, cadres, expériences et politiques.

- La création d'un dossier technique sur la convergence qui a pour objet de fournir des informations en vue de faciliter les consultations et de promouvoir le débat sur ce thème.

- La création d'un dossier technique sur le thème "Cas pratiques d'application et utilisation de la comptabilité réglementaire". La comptabilité réglementaire est un outil indispensable pour que le régulateur puisse exercer ses fonctions avec efficacité. En règle générale, les autorités chargées de la réglementation, agissant sous le parapluie que représentent les contrats de concession ou les licences

de prestation de services, ne disposent pas d'informations de la même qualité que les personnes qui sont chargées d'effectuer cette prestation de services. Ce problème se pose en particulier en matière de décaissements, coûts et dépenses, liés à la prestation du service. Il devient critique lorsque, comme dans le secteur des télécommunications, on évoque périodiquement l'efficacité du service et pour l'essentiel lorsqu'on évalue ou détermine la structure et le barème des tarifs.

- Le début d'une étude sur la manière d'améliorer l'accès à l'Internet dans la région.

- **Exploitation de réseaux et prestation de services**

Sous cette rubrique, le Comité analysera les opérations effectuées par les prestataires de services de télécommunications et l'émergence de nouveaux services sur les réseaux actuels et les réseaux de la prochaine génération ainsi que la convergence des réseaux et services. On insiste sur l'importance de réaliser ces études et, en particulier, en ce qui concerne les stratégies et pratiques les plus efficaces destinées à détecter et à réduire la fraude dans le domaine des télécommunications.

Les principales activités en 2007 ont été :

- La création d'un dossier technique sur la numérotation électronique (ENUM) qui vise à fournir des informations sur les nouveautés techniques et les questions réglementaires.

- La création d'un dossier technique sur l'exploitation de nouveaux services dans un contexte de convergence et l'expérience acquise en la matière afin de fournir des informations à jour, ainsi que sur le débat se rapportant aux stratégies efficaces et aux enseignements tirés du déploiement de nouveaux services.

- La création d'un dossier technique sur la fraude dans la prestation de services de télécommunications dans la Région comportant au moins les questions suivantes: typologies de fraude, impact de la fraude, outils technologiques visant à réduire les effets de la fraude, outils réglementaires, juridiques et administratifs de lutte contre la fraude et présentation de recommandations.

- **Développement**

Ce groupe définira des activités spécifiques visant à remédier à la fracture numérique et à universaliser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui facilitent le développement de l'infrastructure du réseau, l'accès aux nouveaux services, le transfert de technologie et du savoir, spécialement pour les pays en développement et compte tenu principalement des besoins des groupes vulnérables et des communautés autochtones.

L'année 2007 a marqué le début de la mise à jour de l'information qui permettra de formuler dans les pays de la région des recommandations relatives aux politiques et mesures réglementaires pour la mise en oeuvre efficace de l'accès universel, de l'accès des personnes handicapées et de l'accès dans les zones rurales. Par ailleurs, un Groupe rapporteur a été constitué sur l'utilisation des télécommunications dans la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes, qui travaillera avec l'UIT à l'élaboration de recommandations sur des Plans d'urgence avant, pendant et après les catastrophes naturelles prévisibles et pendant et après les catastrophes imprévisibles.

- **Séminaires, ateliers et réunions d'information**

Les ateliers ont contribué à diffuser des connaissances spécialisées sur des technologies de pointe. Les ateliers organisés en 2007 sont les suivants:

Premier atelier sur l'impact de la fraude dans la prestation des services de télécommunications sur les États, les utilisateurs et les opérateurs (par Internet, le 21 juin 2007 de 9 heures à 13 heures – heure de Bogota, Colombie)

À sa Xe Réunion, le CCP.I a approuvé la réalisation d'une série d'ateliers sur le thème de la fraude dans la prestation des services de télécommunications, auxquels participeront des experts internationaux en la matière. Ce premier atelier a pour objectif de sensibiliser ce secteur des Amériques au puissant impact de la fraude dans la prestation de services de télécommunications, étant donné que les pertes dues à la fraude dans ce secteur sont importantes et peuvent être économiques et administratives et peuvent nuire à son image. Elles peuvent porter préjudice à tous les acteurs et principalement aux utilisateurs, à l'État et aux opérateurs des télécommunications dont les finances sont mises à mal par ces pratiques frauduleuses.

Séminaire sur le thème « Réduction de la fracture numérique », organisé conjointement avec l'UIT (Mendoza, République d'Argentine, 24 septembre 2007).

Ce séminaire a été l'occasion d'analyser les différentes dimensions de la fracture numérique et de définir des stratégies visant à la réduire, dans le cadre d'un examen des éventuelles fonctions et attributions des organes de régulation des télécommunications et des gouvernements en vue de promouvoir des solutions normalisées et une meilleure compréhension des technologies inhérentes aux normes. Cela permettra notamment de mieux comprendre les avantages compétitifs et économiques découlant du déploiement de réseaux et de systèmes sur la base des normes internationales.

Deuxième séminaire sur l'impact de la fraude dans la prestation des services de télécommunications dans les Amériques (Mendoza, République d'Argentine, 27 septembre 2007).

Y ont été traitées des questions de caractère commercial, ainsi que les problèmes qui se posent et les politiques visant à lutter contre les différents types de fraude dans le secteur des télécommunications.

Dialogue régional sur le thème « le potentiel des télécommunications pour l'assistance en cas de catastrophes ». (Par vidéoconférence à Washington DC (États-Unis d'Amérique), à Santo Domingo (République Dominicaine), dans la Ville de Guatemala (Guatemala), à Tegucigalpa (Honduras), à Lima (Pérou) et à Puerto España (Trinité) le 16 octobre 2007).

Cette activité a été réalisée en collaboration avec l'Institut des télécommunications des États-Unis (USTTI) sous l'égide du Réseau mondial d'échange du savoir au service du développement (GDLN) de la Banque mondiale. Cet atelier a été axé sur l'utilisation potentielle des télécommunications pendant les opérations de secours, d'assistance et d'atténuation des effets des catastrophes et a pu être suivi en direct sur l'Internet.

3.4 Comité consultatif permanent II: Radiocommunications, y compris radiodiffusion

Bureau:

Président: M. Jesse Chacón (Venezuela)
Président suppléant: M. Mikhail Marsiglia (Venezuela)
Vice-présidents: M. León Lev (Uruguay)

Le [Comité consultatif permanent II](#) est l'organe technique consultatif de la CITEEL dans les domaines de la coordination et de l'harmonisation des normes relatives à l'utilisation du spectre, ainsi que de la planification et de l'utilisation efficace du spectre radioélectrique et des orbites satellitaires pour les services de radiocommunications, y compris la radiodiffusion.

Il a tenu deux réunions en 2007: sa **IX^e réunion** du 17 au 20 avril 2007 à San Salvador (El Salvador) et sa **X^e réunion** du 31 juillet au 3 août 2007 à Orlando en Floride (États-Unis).

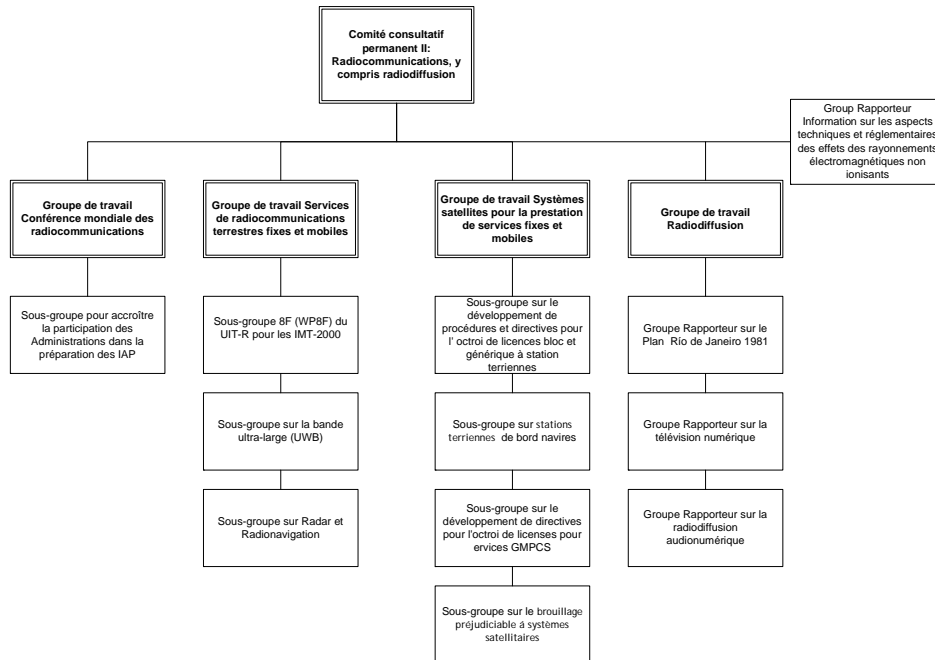
Le CCP. II a une reconnaissance croissante de l'importance des technologies sans fil, de la valeur économique du spectre limité des fréquences et de la nécessité d'étudier la possibilité de prendre des mesures qui permettent l'interfonctionnement des systèmes et le développement rapide des technologies. L'année 2007 a été une année pleine d'activités pour le CCP.II qui a observé un haut niveau de participation et de contributions, spécialement en ce qui concerne les préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-07) qui a eu lieu du 22 octobre au 16 novembre 2007.

Activités principales en cours et nouvelles initiatives

Le CCP.II a mené des activités importantes, dont les principales sont les suivantes:

- [La Conférence mondiale des radiocommunications](#)

Les préparatifs de la CMR-07 ont été définitivement mis au point avec la présentation de 468 propositions interaméricaines qui pour la plupart ont été prises en compte à la Conférence. Pendant la Conférence, 24 réunions de travail officielles ont eu lieu, 76 mises à jour de rapports d'activité ont été présentées par les éminents porte-parole et 174 documents mis en circulation. Compte tenu des excellents résultats obtenus au cours des réunions internationales précédentes, le CCP.II poursuit ses activités de coordination interrégionale sous forme d'une participation mutuelle aux réunions tenues par les organisations régionales d'Europe et d'Asie-Pacifique sur ces thèmes, ainsi que par le *Regional Commonwealth in the Area of Communications* (RCC).



Plus de 2 800 délégués, représentant 164 États membres et 104 observateurs, ont assisté à la Conférence, d'une durée de quatre semaines, qui a été caractérisée par d'intenses négociations sur l'avenir des communications sans fil. Les progrès technologiques rapides ainsi que l'essor du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont stimulé la demande de spectre. Le traité international, connu sous le nom de Règlement des radiocommunications, qui régit l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellite, a été révisé et actualisé lors de la CMR 07 en vue de réaliser les objectifs de connectivité mondiale du XXI^e siècle. Le Règlement des radiocommunications contient les attributions de fréquences à plus de 40 services de radiocommunications qui vont des services de radio-amateur et radiocommunications professionnelles aux technologies mobiles sans fil et communications par satellite.

La CMR-07 a examiné une trentaine de points de l'ordre du jour relatifs à la quasi-totalité des services et applications des radiocommunications terrestres et spatiales, notamment les futures générations de système de téléphonie mobile, de télémétrie aéronautique et de télécommande, les services par satellite y compris les applications météorologiques, les signaux de détresse et de sécurité des services maritimes, la radiodiffusion numérique ainsi que l'utilisation des radiocommunications pour la prévision ou la détection des catastrophes naturelles.

- Services de radiocommunications terrestres fixes et mobiles

Le CCP.II poursuit ses travaux de mise au point de la situation concernant l'utilisation des fréquences radioélectriques, en particulier dans la Région 2, afin de formuler des résolutions et recommandations en vue de l'harmonisation de l'utilisation du spectre pour les services de radiocommunications terrestres fixes et mobiles. En particulier, il a examiné et approuvé des résolutions et recommandations sur des thèmes tels que «Dispositifs de radiocommunications de faible puissance» ce qui permettra d'harmoniser les réglementations entre les pays membres de la CITEL, l'utilisation des Réseaux locaux radioélectriques (RLAN) fonctionnant à bord des navires

dans les gammes 5 150-5 250 MHz, 5 250-5 350 MHz, 5 470-5 725 MHz et 5 725-5 825 MHz, avec exemption de licence dans les cas où le cadre réglementaire le permettra. Il est recommandé d'utiliser dans des espaces intérieurs les RLAN fonctionnant à bord des navires dans la bande de fréquence 5 150-5 250 MHz et 5 250-5 350 MHz, comme il est spécifié dans la résolution 229 (CMR-3) ; et le Plan de service fixe par satellite (SFS) visé à l'Appendice 30B du Règlement des radiocommunications de l'UIT pour les bandes 4 500-4 800 MHz, 6 725-7 025 MHz, 10,7-10,95 GHz, 11,2-11,45 GHz et 12,75-13,25 GHz, qui a été établi pour assurer l'accès équitable de tous les pays à l'orbite géostationnaire.

- **Systèmes satellites pour la prestation de services fixes et mobiles**

Le CCP.II a examiné les thèmes suivants: les directives générales régissant l'octroi de licences aux systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite (GMPCS), l'application de mesures réglementaires favorisant le déploiement de services par satellite et les interférences nuisibles des transmissions non autorisées sur réseaux satellitaires

Au cours des prochaines réunions, les bases de données existantes seront mises à jour et l'utilisation, l'opération et les applications de la bande C seront analysées par les Administrations membres de la CITELE.

- **Radiodiffusion**

En 2007, le Comité a essentiellement fait porter ses activités sur la télévision numérique et la radiodiffusion sonore numérique. Il a mis à jour le Guide de diffusion de la télévision numérique terrestre et a commencé l'élaboration d'un rapport sur les résultats des essais effectués pour évaluer le fonctionnement des diverses catégories de récepteurs AM analogiques de grande consommation.

Le Guide de diffusion de la télévision numérique terrestre (TNT) a été adopté dans le souci de venir en aide aux États membres qui s'efforcent de planifier et de diffuser la TNT, par la mise en commun des expériences des pays qui sont déjà bien avancés dans ce domaine. À noter que ce guide vise à aider chaque administration à adopter le système TNT qui sera le mieux adapté à ses besoins, compte dûment tenu des conditions sociales, économiques et industrielles du pays en question.

Il est à espérer qu'à l'avenir le Groupe poursuivra ses activités promotionnelles pour l'adoption de nouvelles technologies dans les services de radiodiffusion et la coordination et l'harmonisation des procédures, normes et aspects opérationnels liés aux réseaux et aux services de radiodiffusion, conformément aux besoins socioéconomiques, technologiques et formatifs de chaque pays.

- **Information sur les aspects techniques et réglementaires des effets des rayonnements électromagnétiques non ionisants**

L'élaboration d'un CD a été achevée, lequel contient les informations recueillies notamment auprès de plusieurs organismes et administrations de la région. Il se présente comme un moyen important non seulement d'informer, mais aussi d'aider le public à comprendre la portée des effets des rayonnements électromagnétiques du matériel utilisé pour la prestation de services.

Un disque DVD a été préparé, qui incorpore le CD et les résultats des ateliers qui ont eu lieu sur ce thème à Lima, au Pérou, le 19 juin 2006 et à San Salvador, El Salvador, le 16 avril 2007.

- **Séminaires, ateliers et réunions d'information**

Dialogue régional «Utilisation des bandes de fréquences de 3,4 – 4,2 GHz pour le service fixe par satellite et applications terrestres de large bande» (Vidéoconférence entre Buenos Aires, Argentine; La Paz, Bolivie; Brasilia, Brésil; Quito, Équateur; Santo Domingo, République Dominicaine; Washington DC, États-Unis d'Amérique, 12 février 2007)

Le Dialogue régional a été parrainé par le Réseau mondial d'échange du savoir au service du développement (GDLN) de la Banque mondiale. Depuis que l'Union internationale des télécommunications (UIT) a attribué l'utilisation de la bande C à l'industrie mondiale des communications par satellite, il y a eu un grand déploiement de systèmes et de services de par le monde et des millions d'utilisateur dépendent actuellement des satellites pour les communications essentielles. Les compagnies de communications et les gouvernements dans le monde entier font état d'un nombre croissant d'incidents dans lesquels les services fixe et mobile par satellite sont sérieusement compromis par l'interférence de services sans fil terrestres dans la bande de fréquence "élargie" et la bande C normale (3,4 – 4,2 GHz). Au cours de ce dialogue, ont été analysées de façon détaillée les options viables qui garantissent l'accès ininterrompu aux communications par satellite et qui facilitent en même temps la transmission de services sans fil terrestres.

Atelier sur les aspects techniques et réglementaires des effets des rayonnements électromagnétiques non ionisants (San Salvador, El Salvador, 16 avril 2007)

Le déploiement croissant de systèmes sans fil a relevé le niveau d'appréhension du public et pour cette raison il faut envisager la possibilité de réaliser des études scientifiques rigoureuses qui dissipent toute incertitude et permettent de prendre des décisions durables pour préserver la santé publique. La CITEC s'efforce d'apporter:

- aux responsables de la réglementation: les outils nécessaires à l'élaboration de normes et de règles sur l'exposition aux champs magnétiques, et
- au public en général: l'information pour faciliter la compréhension des nouvelles technologies.

Spectre terrestre pour les IMT (point 1.4 de l'ordre du jour de la CMR-2007) (San Salvador, El Salvador, 16 avril 2007)

Le CCP.II a dressé un tableau général des activités qui ont abouti à l'élaboration de plusieurs Rapports UIT-R et au Rapport RPC en application du point 1.4 de l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-2007). Ces rapports comprennent des études de marché, les besoins prévus en matière de spectre, de bandes candidates et les méthodes définies pour satisfaire le point 1.4 de l'ordre du jour de la CMR-2007. Les orateurs spécialisés ont souligné la nécessité d'une plus grande harmonisation du spectre pour répondre aux futurs besoins et mettre en place un système d'itinérance mondiale. Selon une proposition qui a été présentée, après la diffusion des résultats de la CMR-2007, il faudrait offrir un autre séminaire, éventuellement en 2008, pour commencer à étudier la façon de faire un meilleur usage des bandes identifiées au profit de toutes les personnes des Amériques et du monde entier.

4. SOMMET DES AMERIQUES

Comme elle l'a indiqué dans ses rapports annuels précédents, la CITEL a élaboré le document de base de l'Agenda de la connectivité pour les Amériques et le Plan d'action de Quito et, compte tenu du caractère plurisectoriel de cet Agenda, le document en question a été communiqué au Secrétariat au processus des Sommets de l'OEA à des fins d'exécution. Ce document propose aux États membres des orientations aux fins de l'élaboration d'agendas nationaux pour la connectivité. La CITEL a créé et tient à jour une page d'information sur la connectivité sur son site Web pour faciliter l'échange d'informations sur ce sujet dans le monde entier.

Les dernières activités des Comités consultatifs ont permis de progresser plus rapidement dans l'exécution des mandats confiés par les Sommets à la CITEL, en particulier sur les points suivants:

- Mesures destinées à moderniser les législations nationales.
- Encouragement d'une augmentation de la compétitivité et de la productivité dans tous les secteurs moyennant des applications telles que l'enseignement à distance et la télémédecine.
- Simplification des normes qui régissent la prestation de services satellitaires dans nos pays.
- Modernisation et expansion de l'infrastructure des télécommunications dans les zones rurales et urbaines par l'adoption en temps opportun de nouvelles technologies et de nouveaux services.
- Promotion de la discussion sur les normes adéquates pour assurer l'interopérabilité des réseaux de télécommunications existants et futurs et l'adoption en temps voulu de technologies sur les marchés nouveaux et existants.
- Valorisation des ressources humaines dans le secteur des télécommunications au moyen de programmes de formation continue.
- Analyse de la situation de la connectivité dans la région.

Il existe un document présentant un suivi détaillé de chacun des mandats et moyens mis en oeuvre par la CITEL pour son exécution.

À partir de l'adoption de l'«Agenda de la connectivité pour les Amériques et du Plan d'action de Quito», d'importants progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs s'y rapportant dans tous les pays de la région, avec à l'appui des interventions poussées dans le cadre des organismes multilatéraux régionaux, sous-régionaux et mondiaux, ainsi que dans celui du processus du Sommet mondial sur la société d'information. Compte tenu de ces progrès, le CCP.II a établi un inventaire des initiatives concernant la connectivité et fait le point de leur état d'avancement dans la région, notamment en ce qui concerne l'établissement des calendriers nationaux relatifs à la connectivité, en particulier l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). À partir de cette étude, il a entrepris la seconde phase de l'Agenda de la connectivité pour les Amériques et Plan d'action de Quito afin de renforcer la promotion de leurs résultats et faciliter l'intégration fructueuse du Continent américain dans une société de plus en plus fondée sur le savoir.

5. ACTIVITES DU SECRETARIAT

Les fonctions et attributions principales du Secrétariat sont décrites aux articles 25, 26 et 27 du Statut de la CITEL et aux articles 91 et 92 du Règlement de la CITEL.

De la fin mai à septembre 2006, le Secrétariat de la CITELE, à la demande du Secrétariat national aux télécommunications de l'Équateur (SENATEL), a participé en qualité d'observateur aux négociations sur le renouvellement des concessions des deux opérateurs principaux du service de téléphonie mobile cellulaire en Équateur. Les négociations ont progressé à un rythme normal jusqu'au 8 septembre, date à laquelle elles ont été interrompues dans l'attente de la prise de décision de la Commission nationale des télécommunications de ce pays (CONATEL).

5.1 Amélioration des procédures de la CITELE

Le Secrétariat a continué de ne ménager aucun effort en 2007 pour donner une impulsion aux activités prioritaires de la CITELE, moderniser son image et mener des activités visant non seulement à maintenir le nombre actuel des membres associés, mais aussi à l'accroître.

Pour encourager la participation active des membres actuels et attirer de nouveaux participants, il est indispensable que la CITELE offre un cadre organisationnel efficace et efficient et soit dotée d'un plan actif de promotion de sa valeur pour convaincre des avantages qu'elle présente, en mettant l'accent sur sa reconnaissance au niveau mondial, sa crédibilité, son rôle de premier plan, la qualité et l'impact de ses recommandations, ainsi que sa volonté d'évoluer selon les besoins et priorités des pays de la région.

Par ailleurs, le Secrétariat a renforcé les mécanismes de travail préparatoires des réunions internationales de télécommunications, afin de présenter des propositions communes sur lesquelles il y a eu accord, de manière à consolider la position régionale dans le contexte international. À noter en particulier les travaux effectués dans le cadre de la Conférence mondiale des radiocommunications, comme on l'a vu dans des sections précédentes.

Le Secrétariat établit actuellement les plans de travail des Comités consultatifs permanents, compte tenu des décisions de l'Assemblée de l'OEA et des Sommets des Amériques et reconnaissant les résultats du Sommet mondial de la société de l'information (CMSI) et le travail accompli à l'UIT et dans les autres organisations compétentes. Les CCP, le cas échéant, actualiseront les méthodes et processus qu'ils mettent en place pour l'exécution du Plan stratégique de la CITELE et dans lesquels ils définissent les objectifs et activités que la CITELE réalisera pour s'acquitter des tâches visées dans le présent document.

En 2007, le Secrétariat de la CITELE a continué à publier info @ CITELE, bulletin mensuel électronique des activités du secteur des télécommunications destiné aux États membres, membres associés et autres parties intéressées. Les membres de ce secteur ont bien accueilli la publication de la CITELE qui compte actuellement plus de **6 000** abonnés.

Par ailleurs, grâce à l'aimable collaboration de l'Administration de l'Argentine, le Secrétariat a commencé à mettre en place un système de gestion de toute la base des correspondants de la CITELE qui permettra de s'inscrire en ligne aux réunions et de mettre à jour l'information correspondant à chacun des participants. Il est prévu de terminer ce projet en 2008.

5.2 Représentation de la CITELE dans d'autres forums

En sus du calendrier des activités régulières de la CITELE, le Secrétariat a participé aux réunions suivantes:

Réunion	Lieu et date	Représentant
Troisième réunion sur les politiques de gestion du spectre (CTU)	Sainte-Lucie, 7-8 mars 2007	Graciela Piedras
Journée mondiale de la société de l'information	New York, États-Unis 17 mai 2007	Clovis Baptista
InfoCom-Americas	Miami, Floride, États-Unis 18-19 juin 2007	Clovis Baptista
Consultation interinstitutionnelle ELAC – consultation avec de nombreuses parties prenantes	Santiago, Chili 12 septembre 2007	Graciela Piedras
Ile Rencontre ibéroaméricaine sur les objectifs du millénaire des Nations Unies et les TIC	Santiago, Chili 13-14 septembre 2007	Graciela Piedras
Conférence mondiale des radiocommunications 2007	Genève, Suisse 22 octobre – 16 novembre 2007	Clovis Baptista Graciela Piedras
Ier Congrès international des télécommunications IP	Quito, Équateur 4-6 juillet 2007	Sergio Scarabino (Président suppléant du CCP.I, Administration de l'Argentine)
ANDICOM	Cartagena de Indias, Colombie 24-26 octobre 2007	Santiago Reyes Borda (Administration du Canada)

Par ailleurs, nous signalons la participation de représentants des États membres aux réunions préparatoires de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-2007) organisées par d'autres organismes régionaux de télécommunications qui ont traité de questions de

radiocommunications, de radiodiffusion et de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence en question.

6. INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITEL

La CITEL a toujours encouragé parmi son personnel la participation pleine et égalitaire de la femme au processus de prise de décisions à tous les échelons.

Le Centre de coordination pour le développement des ressources humaines de la CITEL, qui définit le programme de formation dans les télécommunications pour répondre aux besoins des membres de la CITEL, accorde une importance particulière à la promotion de l'égalité entre les sexes dans la sélection des boursiers et le matériel pédagogique, conformément aux dispositions de la résolution **COM/CITEL RES. 160 (XIII-03)**.

Dans son futur plan de travail, la CITEL continuera de promouvoir une plus grande diffusion des questions de parité hommes-femmes et une meilleure compréhension du lien existant entre les TIC et celles-ci pour sensibiliser davantage l'opinion à l'importance que revêtent les politiques de réglementation des télécommunications qui prennent en compte les questions de genre.

7. RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

La coopération entre la CITEL et les organismes internationaux et régionaux continue de se développer en vue d'améliorer l'efficacité, d'éviter les doubles emplois et de réduire le délai de règlement des conflits grâce à un examen rapide des diverses questions. Ces Accords de coopération visent par la coopération avec d'autres organismes sur des thèmes d'intérêt commun, à susciter la synergie qui permettra d'accroître l'efficacité des parties. En général, ils prévoient la coordination et la coopération dans l'exécution d'activités que les deux parties ont incorporées dans leur programme de travail annuel, comme par exemple: l'organisation de séminaires sur des thèmes d'intérêt commun; la collaboration à des projets conjoints; les activités de formation et les publications communes. De même, selon ces accords, les parties auront accès aux documents et publications se rapportant à leurs programmes et activités. Grâce aux efforts conjugués de ses Comités consultatifs permanents, la CITEL est amplement reconnue par la communauté internationale, comme en témoigne le nombre d'accords de coopération qui ont été signés.

La CITEL participe à des réunions interrégionales en se fondant sur le principe du renforcement du dialogue avec les Représentants des Organisations régionales de télécommunications du monde entier sur les questions traitées dans les organismes internationaux de télécommunications comme l'UIT afin d'en faciliter les travaux.

Nous notons en particulier la coordination qui a eu lieu avec les Organisations régionales d'Afrique, d'Europe (occidentale et orientale), d'Asie-Pacifique et la Fédération du Commonwealth régional dans le domaine des communications pour la préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) de 2007.

La collaboration avec l'UIT s'est étendue ces dernières années, comme en témoignent clairement les diverses activités menées conjointement, dont en particulier la coordination continue des programmes de formation aux télécommunications dans le Centre d'excellence pour la région Amériques et l'inventaire sur les aspects réglementaires de la cyberéducation, de la cybersanté et de l'infrastructure qui ont été mis en place à l'appui de l'étude de la connectivité dans la région. De même, dans le cadre de la XI^e réunion du CCP.I, le séminaire sur le thème « Réduction de la fracture numérique » a eu lieu le 24 septembre 2007 à Mendoza en Argentine.

Les organisations avec lesquelles la CITELE a signé un Accord de coopération figurent au tableau ci-dessous.

Organisme	Objectif	Date de signature/ d'expiration
Association hispano-américaine des Centres de recherche et des entreprises de télécommunications (AHCJET)	Promotion du développement des divers aspects techniques, gestionnels et formatifs concernant les télécommunications, par un accroissement maximal des possibilités dans les domaines de la recherche, des études et de la gestion des entreprises et coopération dans ces domaines.	Signé: 15 novembre 1996
Association des entreprises de télécommunications de l'Accord sous-régional andin (ASETA)	Organisme international possédant une vaste expérience dans le domaine des télécommunications.	Signé: 14 décembre 2001
Alliance pour les solutions dans le secteur des télécommunications (ATIS) Comité T1 (États-Unis)	Fournir les normes nécessaires à la planification, la conception et l'exploitation des télécommunications mondiales de bout en bout et des services de télécommunications connexes.	Signé: 24 août 2001
Union africaine des télécommunications (UAT)	Agence de l'Union africaine (UA) qui a été créée à la Quatrième session ordinaire de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union panafricaine des télécommunications (PATU) pour succéder à l'Union panafricaine des télécommunications. Elle a pour objectif de promouvoir le développement rapide de l'infocommunication en Afrique pour obtenir, le plus efficacement possible, l'accès et le service universel, en plus de la connectivité complète entre les pays.	Signé: 13 juin 2003
Action Caraïbes et Amérique latine (C/LAA)	Organisation privée indépendante pour la promotion du développement économique sous l'égide du secteur privé dans la région des Caraïbes et dans tout le Continent américain.	Signé: 16 août 2002

Groupe de développement des systèmes CDMA (CDG)	Consortium de sociétés qui se sont groupées pour jouer un rôle de premier plan dans l'adoption et l'évolution des systèmes CDMA dans le monde entier.	Signé: 21 octobre 2003
Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)	Organisation indépendante qui coopère avec l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange ainsi que d'autres organisations interinstitutionnelles pertinentes, et des organisations liées aux courriels et communications électroniques	Signé: 21 mars 2002
Institut européen des normes de télécommunication (ETSI)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications, à la technologie de l'information, à la radiodiffusion sonore et à la télévision et élabore des normes européennes dans le secteur des télécommunications.	Signé: 17 juillet 2001
3G Amériques	Promouvoir et faciliter le déploiement de GSM, GPRS, EDGE et UMTS (WCDMA) dans les Amériques.	Signé: 31 août 2004
Forum mondial VSAT	Organisation sans but lucratif, indépendante, qui encourage le développement économique sous l'égide du secteur privé dans le monde, y compris les Amériques.	Signé: 1 ^{er} octobre 2003
Fédération astronautique internationale (IAF)	Organisation non gouvernementale et sans but lucratif dont l'objectif est de faire progresser la connaissance de l'espace et le développement et l'application des ressources spatiales au profit de l'humanité.	Signé: 25 août 2003
Association de l'industrie des télécommunications (TIA) (États-Unis)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications par un processus fondé sur l'accord de toutes les parties intéressées. A été accréditée par l'Institut national américain des normes (ANSI) et a assuré la conformité de TIA avec les règles d'ANSI à des fins de transparence et d'équilibre. TIA a pour objectif de contribuer à une normalisation mondiale au niveau international et coopère très étroitement avec les organisations de normes d'Europe et d'Asie.	Signé: 20 août 2001
Commonwealth régional dans le domaine des communications (<i>Federación de la Mancomunidad Regional en el Área de</i>	Créé par les administrations chargées des communications dans les États figurant ci-après conformément à l'Accord portant création d'un Commonwealth régional des communications	Signé: 14 août 2002

<i>Comunicaciones</i>) (RCC)	<p>(17 décembre 1991) dans l'objectif de mener de vastes activités de coopération et des actions coordonnées entre les États dans le domaine des communications postales et les télécommunications.</p> <p>(République d'Arménie, République d'Azerbaïdjan, République de Bélarus, Géorgie, République du Kazakhstan, République kirghize, République de Moldova, Fédération de Russie, République du Tadjikistan, République de Turquie, Turkménistan, République d'Ouzbékistan, République d'Ukraine).</p>	
IA-450	<p>Organisme créé il y a 4 ans pour promouvoir l'utilisation des technologies analogiques et numériques dans la bande de fréquences 400-500 MHz.</p> <p>Il compte actuellement 24 membres, dont 10 opérateurs et 13 membres de l'industrie.</p>	Signé: 6 mars 2006
Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)	<p>Organisme international à but non lucratif et oeuvrant pour le bienfait du public, qui est chargé de la gestion et supervision de la coordination du système de noms de domaine de l'Internet et de leurs identificateurs uniques.</p> <p>Créé en vertu du Mémoire d'accord entre le Département du commerce des États-Unis et ICANN pour la gestion de la transition du Système de noms de domaine (DNS) du gouvernement des États-Unis vers la communauté dans son ensemble. La version la plus récente du Mémoire d'accord se veut être la dernière version et propose une série d'objectifs qui, lorsqu'ils seront réalisés, feront d'ICANN une organisation totalement indépendante.</p>	Signé: novembre 2007
Union postale des Amériques, d'Espagne et du Portugal (UPAEP)	<p>Organisme intergouvernemental ayant pour mission de coordonner la réglementation et l'orientation de l'activité postale en général entre ses pays membres, pour assurer la prestation du service universel dans des conditions d'égalité d'accès, comme moyen de garantir la qualité de la prestation et protéger les droits des clients.</p>	Signé: 29 mai 2002
Union internationale des télécommunications	<p>Organisation internationale du Système des Nations Unies dans laquelle les gouvernements</p>	Signé: 16 mai 1969

et le secteur privé coordonnent les réseaux et services de télécommunications mondiales. Un Accord a été signé en 1969 entre l'UIT et l'OEA, non la CITEL en particulier.

Signé: avril 2004

En avril 2004, un Accord propre au programme de formation a été signé avec le Centre d'excellence de l'UIT. À titre de complément, un Accord spécifique tripartite a été signé entre la CITEL, l'UIT et les Centres régionaux de formation qui offrent des cours comportant plusieurs sujets dont les suivants: attributions de chaque organisme, nombre de bourses, droits d'auteur et évaluation de la qualité du matériel. Ces accords sont en vigueur en général jusqu'à la fin des cours correspondants.

Un Accord de coopération a été signé sur le thème «Appui à l'élimination de la fracture numérique et au développement de la société du savoir dans les Amériques» le 20 août 2007.

8. STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL

8.1 Convention de Lima

La Convention interaméricaine de service de radio amateur a été adoptée à Lima (Pérou) en 1987 lors de la Cinquième Conférence interaméricaine des télécommunications (CITEL/RES. 130 (V-87)) et amendée à la Première réunion extraordinaire de l'Assemblée de la CITEL en 1988 (CITEL/RES.141 (I/E-88)) pour permettre et faciliter la pleine participation des États membres de la CITEL. Cet instrument met à la disposition des citoyens d'un État membre les services radio amateur sur le territoire d'un autre État membre.

Cette convention est entrée en vigueur le 21 février 1990. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire de l'instrument original et des ratifications et adhésions.

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
Argentine	14/08/87	RA 11/03/90	06/12/90
Bolivie	14/08/87		
Brésil	14/08/87		
Canada		AD 06/04/89	18/05/89
Chili	14/08/87		
Colombie	14/08/87		
Guatemala		AD 05/12/89	22/01/90
Haïti	14/08/87		
Mexique		AD 13/03/89	21/06/89

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
Paraguay	07/09/95	RA 24/05/95	15/09/95
Pérou	14/08/87		
Suriname	14/08/87		
États-Unis	14/08/87	AC 21/02/91	20/03/91
Uruguay	14/08/87		
Venezuela		AD 14/10/88	30/11/88

RA= ratification AC= acceptation AD= adhésion

Les signatures non assujetties à la ratification, à l'approbation ou à l'acceptation (en vertu de l'alinéa a de l'article 7 et de l'article 10 de la Convention, ces États sont parties à cet instrument) sont celles des pays suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Chili, Haïti, Pérou et Suriname.

Les signatures assujetties à la ratification, à l'approbation ou à l'acceptation (en vertu de l'alinéa b de l'article 7 de la Convention) sont celles des États-Unis et de l'Uruguay.

8.2 Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA)

Cette Convention a été approuvée par la Deuxième réunion du Comité exécutif permanent de la CITELE en décembre 1994 (COM/CITEL RES.5 (II-94). Elle a été adoptée ultérieurement à Montrouis (Haïti) à l'occasion de la Vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale (AG/RES. 1316 (XXV-O/95).

Cette [Convention](#) autorise le fonctionnement temporaire de stations de radio amateur dans un État membre par des détenteurs de permis PIRA délivrés par un autre État membre, sans autre formalité. Tout État membre peut délivrer à ses citoyens un permis d'opérer dans d'autres États membres. La Convention PIRA est entrée en vigueur le 23 février 1996. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire des instruments de ratification (RA), d'acceptation (AC) et d'adhésion (AD).

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date du dépôt de l'instrument
Argentine		AD 29/01/97	03/03/97
Brésil	24/01/97	RA 19/08/99	28/09/99
Canada	27/09/95	AC 27/09/95	27/09/95
El Salvador	18/03/99	RA 08/02/02	08/03/02
Panama	09/04-02	RA 03/02/03	27/03/03
Pérou	15/09/95	RA 28/12/95	24/01/96
États-Unis	08/06/95		
Trinité-et-Tobago		AD 13/07/01	16/08/01
Uruguay	08/06/95		
Venezuela	05/02/95		

8.3 Protocole d'amendement à la Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA)

Dans sa résolution AG/RES. 1947 (XXXIII-O/03), la Trente-troisième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA a adopté un Protocole relatif à la Convention sur le PIRA dans le but d'octroyer aux titulaires de permis d'opérateurs radio amateur des États membres de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT) qui ont mis en application la Recommandation "Permis CEPT d'opérateur radio amateur" (T/R 61-01), les mêmes droits et privilèges accordés aux titulaires du permis PIRA dans les États membres de la CITEL qui deviennent parties au Protocole, à condition que la CEPT octroie à tous les titulaires du permis PIRA les mêmes droits et privilèges dont jouissent les titulaires du permis CEPT d'opérateurs radio amateur dans les États membres de la CEPT qui ont mis en œuvre la Recommandation précitée.

Cette nouvelle procédure réduira la charge de travail des pays et, par conséquent, les coûts y afférents et revêtra une importance fondamentale, notamment dans les situations d'urgence. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire des instruments de ratification (RA), d'acceptation (AC) et d'adhésion (AD).

Pays signataire	Date de la signature	RA/AC/AD	Date du dépôt de l'instrument
Panama	21/11/06	RA	21/11/06

Les États-membres sont instamment invités à signer la Convention et le Protocole d'amendement compte tenu de l'importance que revêt ce moyen de communication en cas de catastrophe.

9. ACTIVITES DE FORMATION MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL/OEA

En raison de l'évolution des télécommunications, il est d'autant plus nécessaire de recycler le personnel de la région employé dans ce secteur au moyen de cours de formation sur les thèmes prioritaires. En 2007, la CITEL a 17 Centres régionaux de formation répartis dans la région et travaille en étroite collaboration avec le Centre d'excellence de l'UIT pour les Amériques.

Les cours pour lesquels des candidats sont sélectionnés dans le cadre du programme de bourse ont été préparés en général à partir des résultats des enquêtes sur les besoins de formation aux télécommunications dans la région. Il ressort des évaluations reçues des boursiers qu'en règle générale les cours correspondent à ce que ceux-ci, leurs administrations nationales et les institutions de formation hôtes en attendent. En 2007, conformément aux dispositions de la résolution COM/CITEL RES. 204 (XVIII-06), la CITEL a accordé des bourses d'étude pour 17 cours d'enseignement à distance et 9 cours présentiels, comme il est décrit dans le tableau ci-dessous.

Les conditions requises pour offrir les cours, sauf indication contraire, ont été adoptées par la résolution susmentionnée :

- Le nombre maximum d'étudiants dans chaque groupe par cours à distance est de 35 participants.

- Le coût maximal d'inscription à tous les cours d'enseignement à distance au moyen d'une bourse de la CITEL ne dépasse pas EU\$ 200.
- 10% du montant total recouvré au titre de l'inscription des bénéficiaires d'une bourse de la CITEL/OEA pour les cours à distance offerts par l'intermédiaire de la plate-forme du Centre d'excellence de l'UIT sont déposés dans un compte qui sera utilisé comme ressources budgétaires initiales pour le programme de cours des prochaines années et avec l'autorisation du Centre de coordination pour le développement des ressources humaines.

Cours	Offert par	Type de cours, langue et date	Nombre de bourses
[1] Gestion du spectre pour le secteur civil	Institut de formation des télécommunications des États-Unis (<i>United States Telecommunications Training Institute</i>) (USTTI), sous l'égide de la Commission fédérale des communications (FCC) et Comsearch	<i>Cours présentiel (12 jours)</i> anglais <i>Orientation : 6-20 avril</i> <i>Washington, DC, États-Unis</i>	4 bourses offertes au titre du voyage en classe économie (USTTI offre une bourse de EU\$ 400 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)
[2] Télévision terrestre numérique - Aspects technologiques et de marché	Association des ingénieurs de Colombie (ACIEM)	<i>Enseignement à distance (6 semaines)</i> Anglais et espagnol <i>30 avril-8 juin</i>	45 bourses offertes au titre des frais d'inscription <ul style="list-style-type: none"> • 15 bourses (OEA= EU\$ 200) • 30 bourses (OEA= EU\$ 100 & Centre & UIT =EU\$ 100)
[3] Services sans fil multimédia	Institut technologique de Buenos Aires (ITBA)	<i>Enseignement à distance (6 semaines)</i> espagnol <i>30 avril-8 juin</i>	45 bourses offertes au titre des frais d'inscription <ul style="list-style-type: none"> • 15 bourses (OEA= EU\$ 200) • 30 bourses (OEA= EU\$ 100 & Centre & UIT =EU\$ 100)
[4] Télévision sur IP (IPTV)	Administration nationale des télécommunications de l'Uruguay (ANTEL)	<i>Enseignement à distance (6 semaines)</i> Espagnol <i>14 mai-22 juin</i>	45 bourses offertes au titre des frais d'inscription <ul style="list-style-type: none"> • 15 bourses (OEA= EU\$ 200) • 30 bourses (OEA= EU\$ 100 & Centre & UIT =EU\$ 100)
[5] Système de téléphonie mobile	École colombienne d'ingénierie "Juillet Garavito"	<i>Enseignement à distance (4 semaines)</i> espagnol <i>14 mai-8 juin</i>	15 bourses offertes au titre des frais d'inscription (EU\$ 160)

Cours	Offert par	Type de cours, langue et date	Nombre de bourses
[6] Cyberadministration pour l'élaboration de stratégies et de politiques	Institut de formation des télécommunications des États-Unis (United States Telecommunications Training Institute) (USTTI)	<i>Cours présentiel (15 jours)</i> anglais <i>Orientation: 15 juin-29 juin</i> <i>Washington, DC, États-Unis</i>	5 bourses offertes au titre du voyage en classe économie (USTTI offre une bourse de EU\$ 400 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)
[7] Gestion de réseaux TCP/IP	Administration nationale des télécommunications de l'Uruguay (ANTEL)	<i>Enseignement à distance (4 semaines)</i> espagnol <i>4 – 29 juin</i>	30 bourses offertes au titre des frais d'inscription (OEA=EU\$ 100, Centre & UIT =EU\$ 100)
[8] Gestion environnementale des champs électromagnétiques dans les télécommunications	Université nationale d'ingénierie – Unité d'exécution 002 INICTEL-UNI	<i>Enseignement à distance (6 semaines)</i> espagnol <i>4 juin-13 juillet</i>	15 bourses offertes au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
[9] Ingénierie des réseaux Internet	Centre d'innovation technologique de la Faculté d'ingénierie du Paraguay	<i>Cours présentiel (5 jours)</i> espagnol <i>16- 20 juillet 2006</i> <i>Asunción, Paraguay</i>	5 bourses offertes au titre du voyage en classe économie. Le Centre offre de payer le logement, les repas et l'assurance médicale.
[10] Élaboration de politiques relatives aux TIC dans un environnement global, but et impact des réglementations des communications en Europe	Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (USTTI)	<i>Cours présentiel (5 jours)</i> anglais <i>Orientation: 30 juillet-3 août</i> <i>Washington, DC, États-Unis</i>	5 bourses offertes au titre du voyage en classe économie (USTTI offre une bourse de EU\$ 400 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)
[11] Large bande mobile	Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (USTTI)	<i>Cours présentiel (5 jours)</i> anglais <i>Orientation: 13-17 août</i> <i>San Diego, Californie, États-Unis</i>	5 bourses offertes au titre du voyage en classe économie (USTTI offre une bourse de EU\$ 400 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)
[12] Qualité de service	Centre d'excellence pour la	<i>Enseignement à</i>	30 bourses offertes au

Cours	Offert par	Type de cours, langue et date	Nombre de bourses
(QoS) dans les réseaux IP	région Amériques de l'Union internationale des télécommunications par l'intermédiaire de CINTEL (Colombie)	<i>distance (4 semaines)</i> espagnol <i>23 juillet-17 août</i>	titre des frais d'inscription (OEA=EU\$ 100, Centre & UIT =EU\$ 100)
[13] Sécurité de l'Internet (noms de domaine et technologies connexes Internet, protection de l'infrastructure nationale /élaboration de politiques sécuritaires et cybersécuritaires	Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (USTTI)	<i>Cours présentiel (5 jours)</i> anglais <i>10 - 17 septembre</i> <i>Washington, DC</i> <i>États-Unis</i>	4 bourses offertes au titre du voyage en classe économie (USTTI offre une bourse de EU\$ 400 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)
[14] Techniques et méthodes de suivi du spectre radioélectrique	Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (USTTI)	<i>Cours présentiel (5 jours)</i> anglais <i>Orientation:</i> <i>24 -28 septembre</i> <i>Columbia, Maryland,</i> <i>États-Unis</i>	1 bourse offerte au titre du voyage en classe économie (pour 5 personnes seulement au total.) (USTTI offre une bourse de EU\$ 400 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)
[15] Gestion des communications en cas de catastrophes	Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (USTTI), sous l'égide de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)	<i>Cours présentiel (7 jours)</i> espagnol <i>9 - 15 octobre</i> <i>Washington, DC,</i> <i>États-Unis</i>	6 bourses offertes au titre du voyage en classe économie (USTTI offre une bourse de EU\$ 400 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)
[16] Techniques de prévention, de détection et de contrôle de la fraude	Université du district Francisco José de Caldas	<i>Enseignement à distance (7 semaines)</i> espagnol <i>24 septembre-9 novembre</i>	15 bourses offertes au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
[17] Gestion de réseaux TCP/IP	Administration nationale des télécommunications de l'Uruguay	<i>Enseignement à distance (4 semaines)</i> anglais <i>5 -30 novembre</i>	25 bourses offertes au titre des frais d'inscription. (OEA=EU\$ 100, Centre & UIT =EU\$ 100)
[18] Mise en place de réseaux d'agrégation Ethernet/MPLS pour prestation de multiservices	Université catholique d'Uruguay	<i>Enseignement à distance (5 semaines)</i> espagnol	15 bourses offertes au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)

Cours	Offert par	Type de cours, langue et date	Nombre de bourses
		15 octobre-16 novembre	
[19] Méthode <i>Balanced Scorecard</i> pour entreprises de télécommunications (Tableau de bord intégral de pilotage appliqué au secteur des télécommunications)	Centre d'excellence pour la région Amériques de l'Union internationale des télécommunications par l'intermédiaire de CINTEL (Colombie)	<i>Enseignement à distance (4 semaines)</i> espagnol 5 novembre- 7 décembre	30 bourses offertes au titre des frais d'inscription. (OEA=EU\$ 100, Centre & UIT =EU\$ 100)
[20] Large bande– Technique ADSL	Centre d'innovation technologique de la Faculté d'ingénierie du Paraguay	<i>Cours présentiel (5 jours)</i> espagnol 26- 30 novembre Asunción, Paraguay	4 bourses offertes au titre du voyage en classe économie. Le Centre offre de payer le logement, les repas et l'assurance médicale.
[21] Réseaux WiMax- Norme IEEE-802.16	Institut technologique de Buenos Aires (ITBA)	<i>Enseignement à distance (6 semaines)</i> anglais et espagnol 3 -14 décembre 2007 et 21 janvier- 15 février 2008	45 bourses offertes au titre des frais d'inscription • 15 bourses (OEA= EU\$ 200) • 30 bourses (OEA= EU\$ 100 & Centre & UIT =EU\$ 100)
[22] Réseaux virtuels privés (VPN)	Université Blas Pascal (Córdoba, Argentine)	<i>Enseignement à distance (5 semaines)</i> espagnol 12 novembre-14 décembre	30 bourses offertes au titre des frais d'inscription (OEA=EU\$ 100, Centre & UIT =EU\$ 100)
[23] Planification et élaboration de réseaux IP	Université nationale d'ingénierie – Unité d'exécution 002 INICTEL-UNI (INICTEL-UNI)	<i>Enseignement à distance (6 semaines)</i> espagnol 12 novembre- 21 décembre	15 bourses offertes au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
[24] Application et suivi de la méthode <i>Balanced Scorecard</i> (sur la base des technologies de l'information et de la communication TIC)	Centre d'excellence pour la région Amériques de l'Union internationale des télécommunications par l'intermédiaire de CINTEL (Colombie)	<i>Enseignement à distance (5 semaines)</i> espagnol 3 -14 décembre 2007 et 21 janvier- 8 février 2008	30 bourses offertes au titre des frais d'inscription (OEA=EU\$ 100, Centre & UIT =EU\$ 100)

Cours	Offert par	Type de cours, langue et date	Nombre de bourses
[25] Politiques des pouvoirs publics relatives au secteur de la technologie, de la communication et de l'information	Commission des télécommunications de l'Amérique centrale (COMTELCA) - Honduras	<i>Enseignement à distance (4 semaines)</i> espagnol <i>3 - 14 décembre 2007 et 21 janvier- 1^{er} février 2008</i>	15 bourses offertes au titre des frais d'inscription (EUS\$ 200)
[26] Réglementation et normalisation de l'interconnexion	Association des ingénieurs de Colombie (ACIEM)	<i>Enseignement à distance (6 semaines)</i> anglais et espagnol <i>3- 14 décembre 2007 et 21 janvier- 15 février 2008</i>	45 bourses offertes au titre des frais d'inscription <ul style="list-style-type: none"> • 15 bourses (OEA= EUS\$ 200) • 30 bourses (OEA= EUS\$ 100 & Centre & UIT =EUS\$ 100)

Dans le cadre du Programme 2007 de bourses de formation professionnelle du Département du développement des ressources humaines de l'OEA, les cours indiqués ci-dessous ont été dispensés.

L'état récapitulatif des bourses **utilisées** en 2007 figure au tableau ci-après. Les États membres qui n'ont pas présenté de candidats sont invités à assurer la plus grande diffusion possible des bourses pour que les bienfaits des cours puissent être à la portée de tous dans la région. De même, les États membres sont invités à simplifier les formalités concernant les demandes de bourse de la CITEL

PAYS	TOTAL
ANTIGUA-ET-BARBUDA	2
ARGENTINE	10
BAHAMAS	0
BARBADE	7
BELIZE	4
BOLIVIE	23
BRÉSIL	13
CANADÁ	0
CHILI	17
COLOMBIE	14
COSTA RICA	31
DOMINIQUE (COMMONWEALTH)	
ÉQUATEUR	34
EL SALVADOR	16
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	0
GRENADE	1

PAYS	TOTAL
GUATEMALA	8
GUYANA	0
HAÏTI	0
HONDURAS	14
JAMAÏQUE	1
MEXIQUE	13
NICARAGUA	7
PANAMÁ	11
PARAGUAY	15
PÉROU	15
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	1
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	1
SAINTE-LUCIE	0
SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES	2
SURINAME	2
TRINITÉ-ET-TOBAGO	0
URUGUAY	26
VENEZUELA	17
NOMBRE TOTAL DE BOURSES UTILISÉES	307
NOMBRE TOTAL DE PAYS	27

Par sa résolution COM/CITEL RES. 212 (XIX-07), le COM/CITEL a approuvé le programme préliminaire des cours de la CITEL pour 2008, dont une description détaillée figure au tableau ci-dessous.

Institution	Cours	Catégorie
Administration nationale des télécommunications de l'Uruguay (ANTEL)	Gestion intégrée de réseaux et services de télécommunications (GIRST)	À distance
Administration nationale des télécommunications de l'Uruguay (ANTEL)	Convergence des services fixes et mobiles au moyen de l'IMS	À distance
Association des ingénieurs de Colombie (ACIEM)	Réglementation et normalisation de l'interconnexion	À distance
Centre d'innovation technologique de la Faculté d'ingénierie du Paraguay	Ingénierie des réseaux Internet	Présentiel
Commission des télécommunications d'Amérique centrale (COMTELCA)-Honduras	Politiques des pouvoirs publics relatives au secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)	À distance
École colombienne d'ingénierie "Julio Garavito"	Sécurité des réseaux sans fil et mobiles	À distance
Institut national de recherche et de	Réseaux par satellite - VSAT	À distance

Institution	Cours	Catégorie
formation aux télécommunications du Pérou (INICTEL-UNI)		
Institut national de recherche et de formation aux télécommunications du Pérou (INICTEL-UNI)	Élaboration et mise en place de réseaux IP	À distance
Institut technologique de Buenos Aires (ITBA)	Technologie 3G-4G	À distance
Faculté d'ingénierie et de technologies de l'Université catholique de l'Uruguay	Méthode ABC de détermination des coûts appliquée au calcul des prix finals	À distance
Faculté d'ingénierie et de technologies de l'Université catholique de l'Uruguay	Mise en place de réseaux d'agrégation Ethernet/MPLS pour prestation de multiservices	À distance
Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (<i>United States Telecommunications Training Institute</i>) (USTTI)	Cyberadministration pour l'élaboration de stratégies et de politiques	Présentiel
Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (<i>United States Telecommunications Training Institute</i>) (USTTI)	Application des TIC du XXIe siècle sur les marchés émergents	Présentiel
Union internationale des télécommunications (UIT)	Villes numériques	À distance
Union internationale des télécommunications (UIT)	Systèmes sans fil et multimédia de la troisième génération / CDMA 450	À distance
Commission fédérale des télécommunications du Mexique (COFETEL)	Interférences nuisibles aux systèmes satellitaires	Présentiel

10. BUDGET DE LA CITEL

10.1 Budget et exécution pour 2007

	Allocation (Milliers de EU\$)	Dépenses au 31/12/07
Voyages	0,0	15,5
Préparation de documents	1,5	0,5
Matériel et fournitures de bureau	8,6	6,2
Bâtiments et entretien	0	0,0
Traducteurs, interprètes, personnel de soutien	37,4	21,5
Autres	6,0	9,8

Total partiel	53,5	53,5
Personnel du Secrétariat exécutif	453,4	495,5
TOTAL	506,9	549,0

10.2 Budget pour 2008

Pour 2008, l'allocation prévue du Fonds ordinaire de l'OEA à la CITEC s'élève à EU\$544,1.

	Allocation pour 2007 (Milliers de EU\$)	Allocation pour 2008 (Milliers de EU\$)	Pourcentage de variation entre les budgets 2007 et 2008
Dépenses de personnel	453,4	487,4	
Dépenses au titre des activités	53,5	56,7	
TOTAL	506,9	544,1	1,07%

Une description détaillée des montants budgétaires approuvés par la résolution COM/CITEL RES. 214 (XIX-07) et nécessaires à la CITEC pour pouvoir exécuter les mandats qui lui ont été conférés figure au tableau ci-dessous.

Il convient de noter qu'en vertu des mandats qui ont été confiés à la CITEC, le montant des ressources qu'elle reçoit du Fonds ordinaire n'est pas suffisant pour défrayer les coûts minimums du Secrétariat et, partant, les fonds spécifiques destinés exclusivement, selon le Règlement, aux Comités consultatifs permanents ont été utilisés pour couvrir ces coûts.

<u>SOURCES DE FINANCEMENT</u>		<u>OBSERVATIONS</u>
Fonds ordinaire OEA	544 100	
Solde Fonds spécifique CCP.I au 15/11/07	11 200	
Recettes, Fonds spécifique du CCP.I	115 000	Montant versé au titre des quotes-parts par les membres associés
Solde Fonds spécifique CCP.II al 15/11/07	4 600	
Recettes, Fonds spécifique du CCP.II	195 000	Montant versé au titre des quotes-parts par les membres associés
Apport du pays hôte de la XIIe Reunión CCP.I	0	Washington DC, États-Unis
Apport du pays hôte de la XIIIe Réunion CCP.I	0	Argentine (apport sujet au volume disponible de fonds)
Apport du pays hôte de la XIe Réunion CCP.II	0	Washington DC, États-Unis
Apport du pays hôte de la XIIe Réunion CCP.II	0	A définir
Apport du pays hôte de la XIIIe Réunion du Comité de coordination	0	Réunion sous forme de vidéoconférence
Apport du pays hôte de la XXe Réunion du	45 000	San José, Costa Rica

COM/CITEL

TOTAL 914 900

DÉPENSES PRÉVUES

Secrétariat de la CITEL

Salaires du personnel : EU\$ 648 210,00

Montant versé par le Fonds ordinaire	487 400	4 fonctionnaires
Montant versé par le Fonds spécifique CCP.I	80 405	50% du montant versé au titre des traitements de 2 fonctionnaires
Montant versé par le Fonds spécifique CCP.II	80 405	50% du montant versé au titre des traitements de 2 fonctionnaires
Dépenses administratives (Fonds ordinaire de l'OEA)	34 200	Annexe 2 b)
Total des dépenses du Secrétariat	682 410	

Réunions de la CITEL

XIIe Réunion du CCP.I	22 898	Apport Fonds spécifique CCP.I: EU\$ 22 898
XIIIe Réunion du CCP.I	100 000	Sous réserve de fonds disponibles (Apport Fonds spécifique CCP.I: EU\$22 898)
XIe Réunion du CCP.II	80 000	Réunion entièrement financée sur les ressources du Fonds spécifique du CCP.II
XIIe Réunion du CCP.II	120 000	Sous réserve de fonds disponibles (Apport Fonds spécifique CCP.II: EU\$39 205)
XIIIe Réunion du Comité de coordination	4 000	Montant des coûts financé par le Fonds ordinaire de l'OEA
XXe Réunion du COM/CITEL	45 000	Réunion entièrement financée par le pays hôte
Montant total des dépenses au titre des réunions	371 898	

Autres dépenses (Fonds ordinaire de l'OEA)

Appui du Secrétariat de la CITEL à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications 2008 (AMNT-08)	5 700	Voyages et indemnités journalières pour une personne du Secrétariat de la CITEL
Appui aux réunions de la CITEL à l'AMNT-08	3 360	4 heures d'interprétation

Appui du Secrétariat de la CITEL à la préparation, au niveau régional, de l'AMNT-08	7 750	1 jour de réunion après la Réunion préparatoire, au niveau régional, de l'AMNT-08 (mai/ 2008)
Appui à la réunion de la CITEL au Conseil de l'UIT	1 680	2 heures d'interprétation
Autres dépenses, total	18 490	
TOTAL	1 072 798	
RECETTES - DÉPENSES	-157 898	
=		

10.3 Bourses

Un montant budgétaire de EU\$46 700 a été alloué à la CITEL au titre des bourses en 2007. Le nombre total des bourses attribuées et utilisées par la CITEL s'est élevé à 307, conformément à la description détaillée qui figure à la section 9. La section susmentionnée fait le point de l'utilisation des fonds. Le budget correspondant aux bourses attribuées pour les cours qui ont été sélectionnés dans le cadre de la formation professionnelle de l'OEA n'est pas indiqué.

Dans le processus de sélection, un montant budgétaire de EU\$49 133,39 a été versé au Centre au titre des bourses accordées. Un montant du budget s'élevant à EU\$ 1 566, 61 n'a pu être utilisé car il n'a pas été possible d'accorder toutes les bourses. Étant donné que quatre cours ont commencé au début du mois de décembre, on ne savait pas, au moment de la rédaction du présent rapport, si tous les boursiers sélectionnés participeraient aux cours correspondants.

En 2007, aucun montant du Fonds volontaire n'a été utilisé au titre des bourses de la CITEL.

10.4 Fonds extérieurs

Toute entité, organisation ou institution ayant un rapport avec l'industrie des télécommunications et dotée de la personnalité juridique, peut, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITEL, devenir Membre associé d'un Comité consultatif permanent. Les demandes des entités qui souhaitent devenir membres d'un CCP sont acheminées par l'État membre, accompagnées d'une indication de l'unité de contribution choisie. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la valeur de l'unité de contribution équivaut à EU\$2 500.

Au 31 décembre 2007, la CITEL avait reçu des membres associés un montant total de EU\$ 297 031 réparti de la manière suivante:

	CCP.I	CCP.II
2007	104 295	185 236
2004 – 2006	5 000	2 500
TOTAL:	109 295	187 736

Pour 2007, le montant total des contributions non encore versées s'élève à EU\$ 7 977.

	CCP.I	CCP.II
2007	3 747	4 230

La CITEL a 122 Membres associés. Le montant des arriérés de paiement au titre des contributions s'élève à:

	CCP.I	CCP.II	TOTAL
2005-2006	525	0	525

Le tableau ci-dessous reprend en détail, au 31 décembre 2007, l'utilisation des fonds extérieurs par chaque CCP, exprimée en dollars des États-Unis:

COMITÉ	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
CCP.I			
Report au 1/1/07	17 244		
Recettes au 31/12/07	<u>109 295</u>		
Ajustement	1 033		
Total partiel	127 572	116 096	11 476
CCP.II			
Report au 1/1/07	3 432		
Recettes au 31/12/07	<u>187 736</u>		
Ajustement	-2 109		
Total partiel	189 059	186 685	2 374
TOTAL	316 631	302 781	13 850

11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2008

Réunion	Date	Lieu
XIIe CCP.I	11-14 mars 2008	Washington DC, États-Unis d'Amérique
Activité conjointe de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de la CITEL pour la promotion de partenariats entre les États membres	21 avril 2008	Siège de l'OEA (Washington DC, États-Unis)

et le secteur privé visant à améliorer le développement des télécommunications dans la Région des Amériques

Troisième Atelier sur la fraude dans la prestation de services de télécommunications: outils technologiques et administratifs de lutte contre la fraude	À confirmer	À confirmer
XIe CCP.II	22-25 avril 2008	Siège de l'OEA (Washington DC, États-Unis)
Quatrième Atelier sur la fraude dans la prestation de services de télécommunications: mécanismes de coopération mutuelle entre les États et les secteurs visant à réduire les effets de la fraude	Mai 2008	Vidéoconférence au moyen de l'infrastructure de la Banque mondiale
Réunion du Groupe rapporteur pour la préparation de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT)	23 mai 2008	Brasilia, Brésil
Cinquième atelier sur la fraude dans la prestation de services de télécommunications: organismes internationaux d'étude de cette question, portée et mode de participation	Juillet 2008	Audioconférence avec l'aide de COMTELCA
XIIIe Comité de coordination (STE)	16 juillet 2008	Vidéoconférence entre les sièges correspondants
Sixième atelier sur la fraude dans la prestation de services de télécommunications: Vers une législation, réglementation et contrôle appropriés pour la lutte contre la fraude	5 août 2008	À confirmer
XIIIe CCP.I	5-8 août 2008	À confirmer
XIIe CCP.II	7-10 octobre 2008	À confirmer

Réunion du Groupe rapporteur pour la préparation de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT)	21-30 octobre 2008	À confirmer
XXIIe Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'UIT	11 novembre et pendant les réunions du Conseil de l'UIT (12-21 novembre 2008)	Genève, Suisse
XXe COM/CITEL	2-4 décembre 2008	San José, Costa Rica
XXIIIe Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'UIT	2-4 décembre 2008	San José, Costa Rica
XVe Réunion du Groupe de travail préparatoire de la CITEL au niveau régional des conférences et réunions mondiales	2-4 décembre 2008	San José, Costa Rica

12. RÉOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA

On trouvera ci-dessous un projet de résolution que la CITEL souhaite présenter à la Session ordinaire de l'Assemblée générale de 2007.

AG/RES. YYY (XXXVII-O/08)

LA CITEL ET L'INTÉGRATION DES PEUPLES DES AMÉRIQUES À LA SOCIÉTÉ MONDIALE DE L'INFORMATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU le Rapport annuel de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL);

CONSIDÉRANT :

Que la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) a pour mission de faciliter et de promouvoir le développement harmonieux et intégré des télécommunications, notamment les technologies de l'information et de la communication dans les Amériques, et de coordonner les activités menées par les États membres et le secteur privé pour la réalisation de ces objectifs et le bienfait de la société ;

Que la CITELE joue un rôle important dans la facilitation de l'examen des questions d'évolution des télécommunications internationales en fournissant des informations pertinentes et à jour sur les technologies de télécommunications.

TENANT COMPTE:

De l'importance que revêtent les télécommunications et les technologies de l'information pour le développement économique et social de tous les pays et l'accès à l'information universel, durable, généralisé et accessible;

Des initiatives prises dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda pour la connectivité dans les Amériques et du Plan d'action de Quito en vue de réduire la fracture numérique dans la Région;

De la persistance de la fracture numérique, malgré la croissance et l'expansion remarquables des services de télécommunications et la volonté du Continent de faire de son élimination une priorité,

Des possibilités d'offrir des services de télécommunications plus efficaces et économiques au moyen des nouvelles technologies des télécommunications et des enjeux qui se posent aux secteurs public et privé;

De la nécessité pour les pays susceptibles aux catastrophes naturelles de disposer de systèmes de télécommunications fiables,

RECONNAISSANT:

Le succès remporté par la CITELE à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007, à laquelle elle a présenté 468 propositions interaméricaines et arrêté les nombreuses positions communes sur les thèmes traités;

Les autres résultats obtenus par la CITELE en 2007 qui se dégagent de son rapport annuel, notamment:

- L'approbation de recommandations visant à promouvoir l'interopérabilité des réseaux, l'introduction en temps opportun des technologies avancées, la protection de l'infrastructure critique et l'harmonisation régionale du spectre;
- L'offre de 26 cours de formation professionnelle, dans le cadre d'une action concertée avec l'UIT, et de plus de 300 bourses d'étude pour la formation professionnelle aux télécommunications;
- L'accord conclu avec l'UIT de projet régional "Appui à l'élimination de la fracture numérique et au développement de la société de l'information";
- L'organisation de séminaires sur des thèmes prioritaires, notamment: la réduction de la fracture numérique en matière de normalisation; l'utilisation frauduleuse des systèmes de télécommunications, les télécommunications pour la prestation d'assistance en cas de catastrophes

naturelles et les aspects techniques et réglementaires des rayonnements électromagnétiques non ionisants,

CONSIDÉRANT:

Que le montant des ressources du Fonds ordinaire que reçoit la CITELE n'est pas suffisant pour défrayer les coûts minimums du Secrétariat, et que, partant, les fonds spécifiques qui, conformément au Règlement, sont exclusivement affectés aux Comités consultatifs permanents ont été utilisés pour couvrir ces coûts;

DÉCIDE:

1. De féliciter la CITELE pour les résultats obtenus en 2007 et, en particulier, pour les progrès réalisés dans le démarrage de l'Agenda pour la connectivité dans les Amériques afin de créer une Société de l'information dans tous ses aspects.
2. D'appuyer la CITELE pour toutes les questions de télécommunications.
3. D'inviter les États membres de l'OEA à continuer d'adopter les mesures adéquates pour s'adapter aux tendances du développement de l'infrastructure des télécommunications et des technologies de l'information.
4. D'encourager les États membres à continuer d'honorer les engagements pris lors des Sommets des Amériques en ce qui concerne les télécommunications et les technologies de l'information, ainsi que d'assurer la promotion et la diffusion des recommandations de la CITELE au sein de ses administrations respectives.
5. D'inviter instamment la CITELE et les États membres de l'OEA à continuer de faciliter l'élaboration de propositions interaméricaines, l'adoption de positions et de points de vue communs en rapport avec l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications en 2008, la Conférence mondiale de développement des télécommunications en 2010, la Conférence des plénipotentiaires en 2010 et la Conférence mondiale de radiocommunications en 2011 et d'autres activités de même importance parrainées par l'Union internationale des télécommunications.
6. D'inviter les États membres à adhérer à l'Accord de Tampere sur l'approvisionnement en ressources de télécommunications visant à atténuer les effets des catastrophes et les opérations de secours en cas de catastrophes, ainsi qu'à la Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radioamateur (PIRA) et son Protocole additionnel.
7. De charger la CITELE de continuer à apporter son assistance aux États membres pour la formulation de stratégies qui facilitent l'accès à l'infrastructure des télécommunications, en particulier dans les zones rurales, ainsi que pour la création d'un cadre politique et réglementaire efficace des télécommunications et l'évaluation des différents modèles de coûts de manière à offrir des services accessibles et durables à toutes les couches sociales de la population.
8. D'inviter instamment les États membres de l'OEA à intensifier la coopération horizontale et l'échange d'informations, la mise en commun des expériences et des meilleures pratiques dans le secteur des télécommunications et des technologies de l'information.

9. De charger le Secrétaire général d'accroître les ressources budgétaires de la CITEEL pour 2010 d'un montant suffisant pour qu'elle soit en mesure de défrayer le montant supplémentaire des coûts essentiels encourus par le Secrétariat.

10. De demander à la CITEEL de présenter un rapport de suivi à l'Assemblée générale lors de sa Trente-neuvième Session ordinaire.

AG/RES. xxxxxx (XXXVII-O/08)

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION (TIC)**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU le Rapport sur l'état des technologies de l'information et de la communication (TIC) présenté par la CITEL,

CONSIDÉRANT :

Que l'Assemblée générale, par sa résolution AG/RES. 2259 (XXXVII-O/07) «Renforcement des activités de coopération continentale dans le cadre des activités de la CITEL pour la promotion et le développement des télécommunications dans la région», a demandé à la CITEL de lui présenter un rapport annuel qui comprenne des propositions concrètes sur la manière d'améliorer l'état des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pays et qui sera largement diffusé auprès des États membres, du secteur privé et d'autres groupes intéressés,

DÉCIDE :

D'accueillir le Rapport sur l'état des technologies de l'information et de la communication (TIC) présenté par la CITEL.

ANNEXES

- A. Membres Associés.**
- B. Liste des réunions tenues en 2007 avec indication du numéro du rapport final.**
Résultats quantifiables de la CITEEL pour 2007
- C. Titres des résolutions, recommandations et décisions approuvées en 2007.**

ANNEXE A

MEMBRES ASSOCIÉS

**CCP.I / TÉLÉCOMMUNICATIONS
(Au 31 décembre 2007)**

No.	Pays	Nom de la société	Nombre d'unités
1	Argentine	ALCATEL LUCENT ARGENTINE	1,0
2	Argentine	COMPAÑIA ERICSSON S.A.C.I.	1,0
3	Argentine	GLOBAL CROSSING LTD.	1,0
4	Argentine	TELEFONICA ARGENTINE	1,0
5	Brésil	EMPRESA BRÉSILERA DE TELECOMUNICACOES (EMBRATEL)	1,0
6	Brésil	ERICSSON TELECOMUNICACOES S.A.	1,0
7	Brésil	NEXTEL TELECOMUNICAÇÕES LTDA. QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES	1,0
8	Brésil	LTDA.	1,0
9	Brésil	TELCORDIA TECHNOLOGIES BRÉSIL. NEXTWAVE AMERICA LATINA COMERCIO E	1,0
10	Brésil	SERVIÇOS E INFORMATICA LTDA.	1,0
11	Canada	ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1,0
12	Chili	CISCO SYSTEMS CHILI	1,0
13	Chili	ENTEL PCS TELECOMUNICACIONES S.A.	1,0
14	Colombie	ASOCIACION DE LA INDUSTRIA CELULAR DE COLOMBIE (ASOCEL)	1,0
15	Colombie	CAMARA COLOMBIENA DE INFORMATICA Y TELECOMUNIC. (CCIT)	1,0
16	Colombie	COLOMBIE TELECOMUNICACIONES S.A. ESP EMPRESA DE TELECOMUNICACIONES DE BOGOTA	1,0
17	Colombie	S.A. E.S.P.	1,0
18	Colombie	ERICSSON DE COLOMBIE S.A.	1,0
19	Équateur	ANDINATEL S.A.	1,0
20	Équateur	PACIFICTEL S.A.	1,0
21	Guatemala	TELECOMUNICACIONES DE GUATEMALA (TELGUA) CAMARA NACIONAL DE LA INDUSTRIA DE TV POR	1,0
22	Mexique	CABLE (CANITEC)	1,0
23	Mexique	ERICSSON TELECOM S.A. DE C.V. QUALCOMM WIRELESS SERVICES MEXICO S.A. DE	1,5
24	Mexique	C.V.	1,0
25	Mexique	SATELITES MEXICANOS, S.A. DE C.V. (SATMEX)	1,0
26	Mexique	TELCORDIA TECHNOLOGIES MEXICO	1,0

27	Nicaragua	EMPRESA NICARAGUENSE DE TELECOMUNICACIONES (ENITEL)	1,0
28	Paraguay	COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A. (COPACO S.A.)	1,0
29	Pérou Rép.	TELEFONICA DEL PERU S.A.A.	1,0
30	Dominicaine Uruguay	VERIZON DOMINICANA	1,0
31		REGISTRO DE DIRECCIONES DE INTERNET PARA AMERICA LATINA Y EL CARIBE (LACNIC)	1,0
32	ÉTATS-UNIS	ALCATEL LUCENT	1,0
33	ÉTATS-UNIS	ATIS	1,0
34	ÉTATS-UNIS	CISCO SYSTEMS INC.	1,0
35	ÉTATS-UNIS	GSM LATIN AMERICA ASSOCIATION	1,0
36	ÉTATS-UNIS	NOKIA, INC.	1,0
37	ÉTATS-UNIS	NEUSTAR, INC.	1,0
38	ÉTATS-UNIS	QUALCOMM, INC.	1,0
39	ÉTATS-UNIS	RESEARCH IN MOTION INTERNATIONAL (RIM INTERNATIONAL)	1,0
40	ÉTATS-UNIS	SOMA NETWORKS, INC.	1,0
41	ÉTATS-UNIS	TELECOMMUNICATIONS INDUSTRY ASSOCIATION (TIA)	1,0
42	ÉTATS-UNIS	VERIZON COMMUNICTIONS	1,0
43	ÉTATS-UNIS	TELARIX, INC.	1,0
44	Venezuela	COMPAÑIA ANONIMA NACIONAL DE TELEFONOS (CANTV)	1,0
45	Venezuela	TELCEL C.A.	1,0
Unités, total:			45,5

**CCP.II / RADIOCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS RADIODIFUSION
(Au 31 décembre 2007)**

No.	Pays	Nom de la société	Nombre d'unités
1	Argentine	COMPAÑIA ERICSSON S.A.C.I.	1,0
2	Argentine	DIGITAL VIDEO BROADCASTING (DVD-ARGENTINE)	1,0
3	Argentine	GLOBAL CROSSING LTD.	1,0
4	Argentine	HUAWEI TECHNOLOGIES CO., LTD.	1,0
5	Argentine	NOKIA ARGENTINE	1,0
6	Argentine	TELEFONICA ARGENTINE	1,0
7	Brésil	EMPRESA BRÉSILERA DE TELECOMUNICAÇÕES (EMBRATEL)	1,0
8	Brésil	ERICSSON TELECOMUNICAÇÕES S.A.	1,0
9	Brésil	HISPAMAR SATELITES S.A.	1,0
10	Brésil	HUAWEI DO BRÉSIL TELECOMUNICACOES LTDA.	1,0
11	Brésil	INTEL SEMICONDUCTORES DO BRÉSIL	1,0

12	Brésil	LORAL SKYNET DO BRÉSIL	1,0
13	Brésil	MOTOROLA DO BRÉSIL	1,0
14	Brésil	NEXTEL TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1,0
15	Brésil	NOKIA DO BRÉSIL TECNOLOGIA LTDA. QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1,0
16	Brésil	NOKIA SIEMENS NETWORKS.	1,0
17	Brésil	STAR ONE	1,0
18	Brésil	STAR ONE	1,0
19	Canada	BOEING CANADA TECHNOLOGIES	1,0
20	Canada	NORTEL NETWORKS	1,0
21	Canada	ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1,0
22	Canada	SPECTROCAN CANADA	1,0
23	Canada	TELESAT CANADA	1,0
24	Chili	ENTEL PCS TELECOMUNICACIONES S.A. ASOCIACION DE LA INDUSTRIA DELULAR DE COLOMBIE (ASOCEL)	1,0
25	Colombie	CAMARA COLOMBIENA DE INFORMATICA Y TELECOMUNICACIONES (CCIT)	1,0
26	Colombie	TELECOMUNICACIONES (CCIT)	1,0
27	Colombie	COLOMBIE TELECOMUNICACIONES S.A. ESP EMPRESA DE TELECOMUNICACIONES DE BOGOTA S.A. E.S.P.	1,0
28	Colombie	S.A. E.S.P.	1,0
29	Colombie	ERICSSON DE COLOMBIE S.A.	1,0
30	Colombie	INTEL TECNOLOGIA DE COLOMBIE S.A.	1,0
31	Équateur	ANDINATEL S.A.	1,0
32	Guatemala	TELECOMUNICACIONES DE GUATEMALA (TELGUA)	1,0
33	Mexique	ALCATEL LUCENT MEXICO. CAMARA NACIONAL DE LA INDUSTRIA DE TV POR CABLE (CANITEC)	2,0
34	Mexique	CABLE (CANITEC)	1,0
35	Mexique	COMUNICACIONES NEXTEL DE MEXICO, S.A. DE C.V.	1,0
36	Mexique	ERICSSON TELECOM S.A. DE C.V.	1,5
37	Mexique	HUAWEI TECHNOLOGIES DE MEXICO S.A. DE C.V.	1,0
38	Mexique	MOTOROLA DE MEXICO S.A. DE C.V. QUALCOMM WIRELESS SERVICES MEXICO S.A. DE C.V.	1,0
39	Mexique	C.V.	1,0
40	Mexique	SATELITES MEXICANOS S.A. DE C.V. (SATMEX) COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A. (COPACO S.A.)	1,0
41	Paraguay	(COPACO S.A.)	1,0
42	Pérou	TELEFONICA DEL PERU S.A.A.	1,0
43	Rép.Dominicaine	ORANGE DOMINICANA	1,0
44	ÉTATS-UNIS	3G AMERICAS	1,0
45	ÉTATS-UNIS.	ALCATEL LUCENT	1,0
46	ÉTATS-UNIS	ARRAYCOMM, INC.	1,0
47	ÉTATS-UNIS	ATSC FORUM, INC.	1,0
48	ÉTATS-UNIS	CBS BROADCASTING, INC.	1,0
49	ÉTATS-UNIS	CDMA DEVELOPMENT GROUP	1,0
50	ÉTATS-UNIS	GSM LATIN AMERICA ASSOCIATION	1,0

51	ÉTATS-UNIS	HUGHES NETWORK SYSTEMS, INC.	1,0
52	ÉTATS-UNIS	iBIQUITY DIGITAL CORPORATION	1,0
53	ÉTATS-UNIS.	ICO GLOBAL COMMUNICATIONS	1,0
54	ÉTATS-UNIS.	INMARSAT	1,0
55	ÉTATS-UNIS.	INTEL CORPORATION	1,0
56	ÉTATS-UNIS.	INTELSAT CORPORATION	1,0
57	ÉTATS-UNIS	IRIDIUM SATELLITE LLC	1,0
58	ÉTATS-UNIS	ITT INDUSTRIES	1,0
59	ÉTATS-UNIS	LOCKHEED-MARTIN CORP.	1,0
60	ÉTATS-UNIS	LORAL SKYNET (LORA)	1,0
61	ÉTATS-UNIS	MOTOROLA INC.	1,0
62	ÉTATS-UNIS.	MOBILE SATELLITE VENTURES, L.P.	1,0
63	ÉTATS-UNIS	NEW SKIES NETWORKS, INC.	1,0
64	ÉTATS-UNIS	NOKIA, INC.	1,0
65	ÉTATS-UNIS	NORTEL NETWORKS CORPORATION	1,0
66	ÉTATS-UNIS	QUALCOMM. INC.	1,0
67	ÉTATS-UNIS.	RESEARCH IN MOTION INTERNATIONAL (RIM INTERNATIONAL)	1,0
68	ÉTATS-UNIS.	SES AMERICOM	1,0
69	ÉTATS-UNIS.	SOMA NETWORKS, INC.	1,0
70	ÉTATS-UNIS	TELECOMMUNICATIONS INDUSTRY ASSOCIATION (TIA)	1,0
71	ÉTATS-UNIS	THE BOEING COMPANY	1,0
72	ÉTATS-UNIS	TT&C	1,0
73	ÉTATS-UNIS	VERIZON COMMUNICATIONS	1,0
74	ÉTATS-UNIS.	WiMAX FORUM	1,0
75	ÉTATS-UNIS	ZENITH ELECTRONICS CORPORATION	1,0
76	Venezuela	COMPAÑIA ANONIMA NACIONAL DE TELEFONOS (CANTV)	1,0
77	Venezuela	TELCEL C.A.	1,0

Unités, total: 78,5

ANNEXE B

**LISTE DES RÉUNIONS DE 2007, AVEC INDICATION DU NUMÉRO
DU RAPPORT FINAL**

Réunion	Date	Lieu	Rapport
Dialogue régional “Utilisation des bandes de fréquences de 3,4 – 4,2 GHz pour le service fixe par satellite et applications terrestres de large bande”	12 février	Buenos Aires, Argentine; La Paz, Bolivie; Brasilia, Brésil; Quito, Équateur; Santo Domingo, Rép.Dominicaine; Washington D.C., États-Unis d’Amérique	CCP.II- RADIO/doc.1340/07
Xe CCP.I	20-23 mars	Buenos Aires, Argentine	CCP.I-TEL/doc. 1071/07 rev.1
Séminaire sur le spectre terrestre pour les IMT (point 1.4 de l’ordre du jour CMR-07)	16 avril	San Salvador, El Salvador	CCP.II- RADIO/doc.1389/07
Atelier sur les aspects techniques et réglementaires des effets des rayonnements électromagnétiques non ionisants	16 avril	San Salvador, El Salvador	Actualisation du DVD
IXe CCP.II	17-20 avril	San Salvador, El Salvador	CCP.II-RADIO/doc. 1419/07 rev.1
Premier atelier sur la fraude dans la prestation de services de télécommunications: impact de la fraude sur les utilisateurs, les États et les opérateurs de la Région	21 juin	Par Internet (12 pays connectés)	CCPI- TEL/doc.1086/07 (cor.1 en anglais)
Xe CCP.II	31 juillet-3 août	Orlando, Floride	CCP.I- RADIO/doc.1560/07 rev.1
Forum de la CITEL “Convergence: Transition des réseaux et services classiques dans les Amériques”	21 août	San José, Costa Rica	STE/doc.374/07
XIIe Comité de coordination	22-23 août	San José, Costa Rica	STE/doc. 375/07

Réunion	Date	Lieu	Rapport
(STE)			
XXe Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'UIT (changer de position)	4 septembre et pendant les réunions du Conseil de l'UIT (4-14 septembre)	Genève, Suiza	COM/CITEL /doc. 1156/07
Séminaire conjoint CITEL-UIT sur le thème "Réduction de la fracture numérique en matière de normalisation"	24 septembre	Mendoza, Argentine	CCPI-TEL/1207/07
Deuxième atelier sur la fraude dans la prestation de services de télécommunications: opérateurs et fournisseurs unis pour la prévention des cas de fraude.	27 septembre	Mendoza, Argentine	CCPI-TEL/1208/07
XIe CCP.I	25-28 septembre	Mendoza, Argentina	CCP.I-TEL/doc. 1213/07 rev.1
GT-CMR	21 octobre-16 novembre (pendant la CMR-07)	Genève, Suisse	GT-CMR/doc. 179/07
XIXe COM/CITEL	4-7 décembre	San José, Costa Rica	COM/CITEL/doc.1200/07 rev.1
XXIe Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'UIT	4-7 décembre	San José, Costa Rica	COM/CITEL/doc.1156/07

RÉSULTATS QUANTIFIABLES DE LA CITEL POUR 2007

CONCEPT	NOMBRE EFFECTIF
Nombre des réunions organisées par la CITEL	16
Nombre de participants aux réunions de la CITEL	627
Nombre des documents élaborés aux réunions de la CITEL en 2007	2008
Nombre des résolutions approuvées par les Comités	28
Nombre des recommandations approuvées par les Comités	2
Nombre des décisions approuvées par les Comités	33
Nombre des séminaires et ateliers effectués par les Comités	7
Nombre de cours d'enseignement à distance de télécommunications du programme de la CITEL en 2007	17
Nombre de cours présentiels de télécommunications du programme de la CITEL en 2007	9
Nombre des bourses utilisées par la CITEL en 2007	307
Nombre de membres associés au 31 décembre 2007	122
Nombre de Centres régionaux de formation en 2007	17
Nombre des accords de coopération signés au 31 décembre 2007	17
Nombre des réunions programmées pour 2008	13
Nombre des cours d'enseignement à distance programmés pour 2008	14
Nombre des cours présentiels programmés pour 2008	3

ANNEXE C

TITRES DES RÉSOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS APPROUVÉES EN 2007 (Au 31 décembre 2007)

C.1 COMITÉ DIRECTEUR PERMANENT DE LA CITEL

RÉSOLUTIONS

COM/CITEL RES. 209 (XIX-07)	EXÉCUTION DU PROJET RÉGIONAL “APPUI A L’ELIMINATION DE LA FRACTURE NUMERIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE DE L’INFORMATION”
COM/CITEL RES. 210 (XIX-07)	APPROBATION DE L’INSTITUT TECHNOLOGIQUE DES AMÉRIQUES (ITLA) EN TANT QUE CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION DE LA CITEL
COM/CITEL RES. 211 (XIX-07)	APPROBATION DU CENTRE DE FORMATION AUX TECHNOLOGIES DE POINTE EN TANT QUE CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION DE LA CITEL
COM/CITEL RES. 212 (XIX-07)	APPROBATION DU PROGRAMME DE COURS DE LA CITEL POUR 2008
COM/CITEL RES. 213 (XIX-07)	INDICATEURS D’ACTIVITÉ
COM/CITEL RES. 214 (XIX-07)	APPROBATION DU PLAN DES OPÉRATIONS POUR 2008
COM/CITEL/RES. 215 (XIX-07)	MOBILISATION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L’OEA POUR LE FINANCEMENT DU DÉFICIT DU PLAN DES OPERATIONS DE 2008 ET D’AUTRES ACTIVITÉS DE LA CITEL EN 2008 ET EN 2009
COM/CITEL RES. 216 (XIX-07)	PROJET D’ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XX ^e RÉUNIÓN DU COM/CITEL

RECOMMANDATIONS

Aucune recommandation n’a été approuvée au cours de cette période.

DÉCISIONS

COM/CITEL DEC. 60 (XIX-07)
COM/CITEL DEC. 61 (XIX-07)
COM/CITEL DEC. 62 (XIX-07)
COM/CITEL DEC. 63 (XIX-07)

COM/CITEL DEC. 64
(XIX-07)

C.2 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT I

RÉSOLUTIONS

CCP.I/RES. 105 (X-07)	SÉMINAIRE SUR LA RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE EN MATIÈRE DE NORMALISATION
CCP.I/RES. 106 (X-07)	REGLEMENT DES TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONALES
CCP.I/RES. 107 (X-07)	PRESENTATION DE PROPOSITIONS INTERAMERICAINES A L'ASSEMBLEE MONDIALE DE NORMALISATION DES TELECOMMUNICATIONS DE 2008
CCP.I/RES. 108 (X-07)	ETUDE SUR LA COMPTABILITE REGLEMENTAIRE
CCP.I/RES. 109 (X-07)	QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ACTUALISATION DE L'INFORMATION EN MATIERE D'INTERCONNEXION
CCP.I/RES. 110 (X-07)	ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITE DE L'INTERNET
CCP.I/RES.111 (X-07)	ATELIERS SUR L'IMPACT DE LA FRAUDE DANS LA PRESTATION DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS DANS LES AMERIQUES
CCP.I/RES. 112 (X-07)	APPLICATION D'UN SYSTEME DE MISE EN COMMUN DES CONNAISSANCES DE LA CITEL
CCP.I/RES. 113 (X-07)	ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XI ^e RÉUNIÓN DU CCP.I
CCP.I/RES. 114 (X-07)	STRUCTURE ET ATTRIBUTIONS DES GROUPES DE TRAVAIL DU CCP.I
CCP.I/RES.115 (XI-07)	CREATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR DES CAS PRATIQUES DE SERVICES DE TELEVISION PAR PROTOCOLE IP (IPTV)
CCP.I/RES. 116 (XI-07)	DOCUMENT DE COORDINATION DES NORMES (CSD) POUR RFC 3761 DE L'IETF "L'APPLICATION E.164 (ENUM) AUX SYSTÈMES DE DECOUVERTE PAR DELEGATION DYNAMIQUE (DDDS) D'IDENTIFICATEURS DE RESSOURCES UNIFORMES (URI)".
CCP.I/RES. 117 (XI-07)	CREATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR DES ASPECTS DE LA TECHNOLOGIE DES COMMUNICATIONS PAR LIGNES ELECTRIQUES (PLC)
CCP.I/RES. 118 (XI-07)	SÉMINAIRE SUR LA RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE EN MATIÈRE DE NORMALISATION
CCP.I/RES. 119 (XI-07)	CREATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR LA PROTECCIÓN DE L'INFRASTRUCTURE CRITIQUE DES TELECOMMUNICATIONS
CCP.I/RES. 120 (XI-07)	REVISIÓN DU REGLEMENT DES TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONALES EXISTANT
CCP.I/RES. 121 (XI-07)	CREATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR LA CONVERGENCE
CCP.I/RES. 122 (XI-07)	CREATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR DES CAS PRATIQUES D'APPLICATION ET D'UTILISATION DE LA COMPTABILITE REGLEMENTAIRE
CCP.I/RES. 123 (XI-07)	REUNIÓN PREPARATOIRE REGIONALE DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE NORMALISATION DES TELECOMMUNICATIONS 2008

CCP.I/RES. 124 (XI-07)	DOSSIER TECHNIQUE SUR LA NUMEROTATION ELECTRONIQUE (ENUM)
CCP.I/RES. 125 (XI-07)	CREATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR L'EXPLOITATION DE NOUVEAUX SERVICES DANS UN CONTEXTE DE CONVERGENCE ET L'EXPERIENCE ACQUISE EN LA MATIERE
CCP.I/RES. 126 (XI-07)	CREATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR LA FRAUDE DANS LA PRESTATION DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS
CCP.I/RES. 127 (XI-07)	QUESTIONNAIRE RELATIF AUX FONDS DE DEVELOPPEMENT, AU SERVICE ET A L'ACCES UNIVERSEL
CCP.I/RES. 128 (XI-07)	STRUCTURE ET ATTRIBUTIONS DES GROUPES DE TRAVAIL DU CCP.I
CCP.I/RES. 129 (XI-07)	ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XIIe REUNION DU CCP.I

RECOMMANDATIONS

Aucune recommandation n'a été approuvée au cours de cette période.

.

DECISIONS

CCP.I/DEC. 44 (X-07)
CCP.I/DEC. 45 (X-07)
CCP.I/DEC. 46 (X-07)
CCP.I/DEC. 47 (X-07)
CCP.I/DEC. 48 (X-07)
CCP.I/DEC. 49 (X-07)
CCP.I/DEC. 50 (X-07)
CCP.I/DEC. 51 (X-07)
CCP.I/DEC. 52 (X-07)
CCP.I/DEC. 53 (X-07)
CCP.I/DEC. 54 (X-07)
CCP.I/DEC. 55 (X-07)
CCP.I/DEC. 56 (X-07)
CCP.I/DEC. 57 (X-07)
CCP.I/DEC. 58 (XI-07)
CCP.I/DEC. 59 (XI-07)
CCP.I/DEC. 60 (XI-07)
CCP.I/DEC. 61 (XI-07)
CCP.I/DEC. 62 (XI-07)
CCP.I/DEC. 63 (XI-07)
CCP.I/DEC. 64 (XI-07)
CCP.I/DEC. 65 (XI-07)

C.3 COMITE CONSULTATIF PERMANENT II

RESOLUTIONS

CCP.II/RES. 41 (IX-07)	PROPOSITIONS INTERAMERICAINES POUR LA CMR-2007
CCP.II/RES. 42 (IX-07)	ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA Xe RÉUNIÓN DU CCP.II
CCP.II/RES. 43 (X-07)	ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XIe RÉUNIÓN DU CCP.II
CCP.II/RES. 44 (X-07)	PROPOSITIONS INTERAMERICAINES POUR LA CMR-2007
CCP.II/RES. 45 (X-07)	MESURES SPECIALES POUR L'APPLICATION DES PRINCIPES DU PLAN SFS VISE A L'APPENDICE 30B DU REGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS DE L'UIT ETABLI POUR ASSURER L'ACCES EQUITABLE DE TOUS LES PAYS DE LA CITEL A L'ORBITE GEOSTATIONNAIRE

RECOMMANDATIONS

CCP.II/REC. 21 (IX-07)	REGLES GENERALES D'APPLICATION DE DISPOSITIFS DE RADIOCOMMUNICATIONS DE FAIBLE PUISSANCE
CCP.II/REC. 22 (IX-07)	CONDITIONS DE DEPLOIEMENT DES RESEAUX LOCAUX RADIOELECTRIQUES (RLAN) DE 5 GHZ INSTALLEES A BORD DES NAVIRES

DÉCISIONS

CCP.II/DEC. 52 (IX-07)
CCP.II/DEC. 53 (IX-07)
CCP.II/DEC. 54 (X-07)
CCP.II/DEC. 55 (X-07)
CCP.II/DEC. 56 (X-07)
CCP.II/DEC. 57 (X-07)